



RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020



Débat d'Orientations Budgétaires
Séance plénière du 18 décembre 2019

Le Département aux côtés des Réunionnais

Direction de la Communication - Photos : BRUNO BAMBA - ALEXANDRE RIVIÈRE - HUBERT NUGENT

sommaire

- 5** Préambule
- 6** Un budget marqué par la recentralisation du RSA
- 12** Des effectifs en stabilisation
- 16** L'action publique convertie en trajectoire écologique et solidaire
- 17** Soutenir les publics les plus fragiles
- 27** Contribuer à l'épanouissement des femmes et des hommes réunionnais
- 35** Développer le territoire
- 47** Développer l'intelligence institutionnelle
- 55** Engager notre trajectoire écologique et solidaire

préambule

Les orientations budgétaires 2020 marquent un tournant majeur pour notre Collectivité. Au 1^{er} janvier 2020, **le Revenu de Solidarité Active (RSA) sera recentralisé**, en réponse à une demande forte et récurrente des majorités successives du Département. Cette recentralisation permettra ainsi de dégager des marges de manœuvres nouvelles en faveur des politiques publiques départementales.

Le vote définitif du projet de loi de finances pour 2020 consolidera et précisera nos perspectives budgétaires. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà inscrire dans nos orientations l'ambition forte et déterminée de **développer nos politiques de solidarité, sociale, économique, territoriale et écologique**. Elles sont le cœur de métier de notre institution. Elles sont fortement attendues par les Réunionnais qui nous rappellent régulièrement le caractère « hors normes » de la situation sociale subie par la majorité d'entre nous. Ce rappel a pris une dimension particulièrement critique lors du mouvement des « gilets jaunes ». Les actions nouvelles proposées pour 2020 se doivent de lui apporter des réponses.

Nos concitoyens veulent **davantage de solidarités sociales**. En 2020, pour faire face à l'accélération du vieillissement de la population, nous répondrons notamment par le déploiement du **plan sénior**.

Ce plan se concrétisera par le lancement effectif du CFA SAP (Centre de Formation d'Apprentissage des Services À la Personne). Ce nouvel outil renforcera les compétences des aidants. Il proposera également des formations professionnalisantes aux jeunes demandeurs d'emplois et aux bénéficiaires du RSA, contribuant ainsi à intensifier nos efforts dans la cadre de la **stratégie de lutte contre la pauvreté**.

Pour mieux lutter contre la pauvreté, nous expérimenterons également, en lien avec l'État, la mise en œuvre d'un **nouveau dispositif d'incitation à la reprise d'activité**. Il s'agit d'ouvrir aux bénéficiaires du RSA la perspective d'un accès durable à l'emploi.

Dans le même temps, le Département prendra toute sa part au déploiement du **plan PETREL**. Forts de nos compétences et de notre expérience, il nous revient de prendre l'initiative dans les domaines de l'insertion par l'activité économique, de la création d'activité ou de la coopération. Permettre à notre jeunesse de **saisir pleinement les opportunités économiques offertes par notre territoire** est une nécessité absolue.

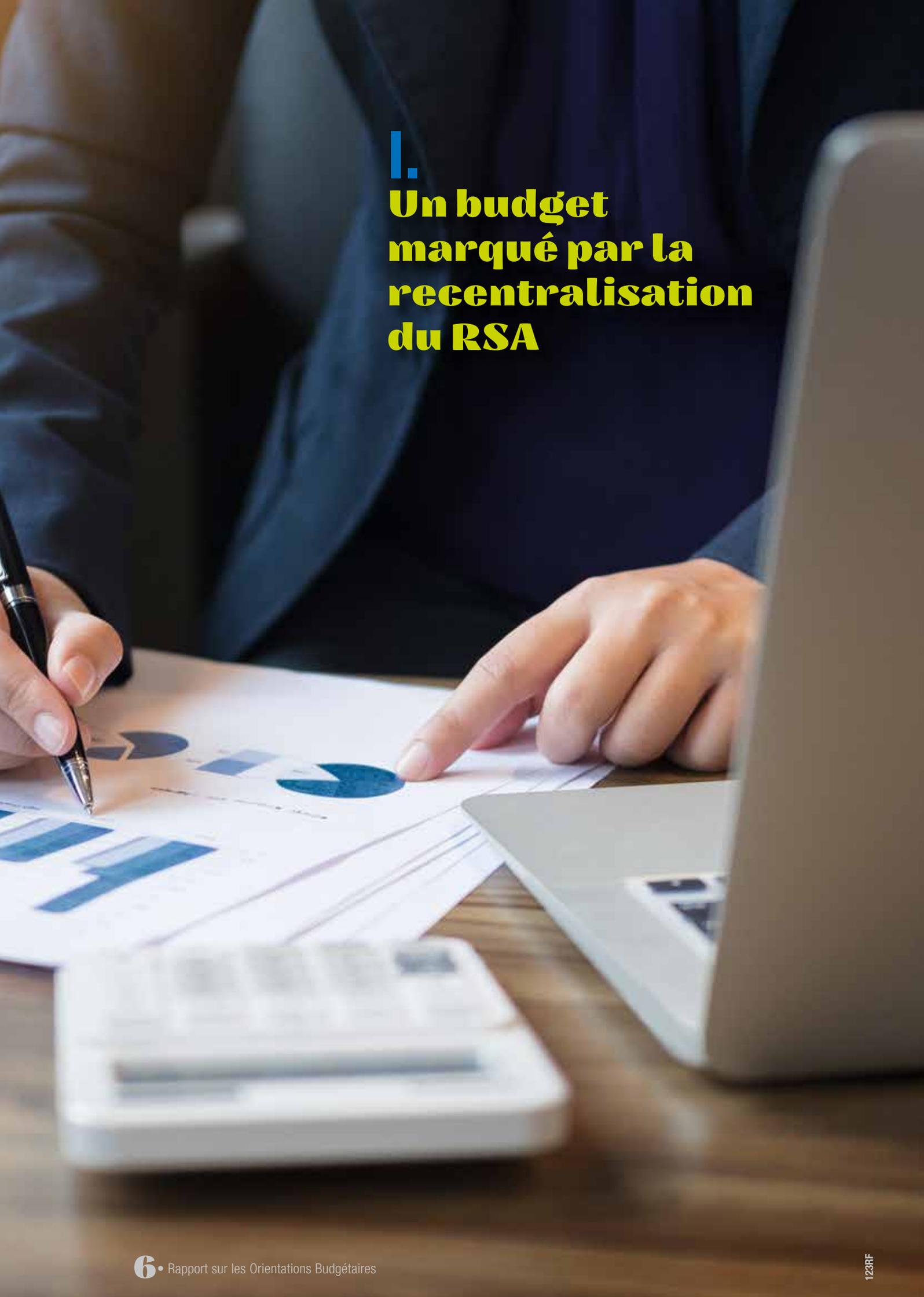
Les Réunionnais attendent **davantage de solidarités économiques**. En 2020, nous aurons à relever ce défi dans le cadre du plan **AGRIPéi 2030**. Ce plan pose les bases de notre développement agricole pour les dix prochaines années. Il s'agira notamment d'accompagner l'évolution souhaitable de la filière cannes tout en favorisant la diversification des productions.

Enfin, le développement et l'aménagement harmonieux de La Réunion demande davantage de **solidarités territoriales et écologiques**. Dans cette perspective, il s'agira de poursuivre les projets structurant **MEREN** et **Route des Hauts de l'Est**, engagés au titre des priorités de la mandature.

Cependant, il nous faudra aussi être exemplaire et partager avec l'ensemble des acteurs du territoire l'inscription de nos actions dans une **trajectoire écologique et solidaire durable**. Cette trajectoire sera placée au cœur du partenariat entre le Département et les communes, dans le cadre des Pactes de Solidarité Territoriale (PST).

Plus globalement, en 2020, nos interventions veilleront à respecter les engagements que nous avons pris pour favoriser la **Trajectoire Outre-Mer 5.0**. Cette dernière fixe 5 grands objectifs cohérents avec les priorités de notre mandature : zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant agricole, zéro exclusion, zéro vulnérabilité.

Face aux défis multiples auxquels notre territoire « hors normes » est confronté, tenir cette trajectoire est bien pour notre collectivité la meilleure façon de jouer pleinement son rôle aux côtés des Réunionnais : celui de **répondre aux urgences du quotidien tout en préparant l'avenir**.



I. Un budget marqué par la recentralisation du RSA

Cette recentralisation permettra un renforcement dans la durée des capacités d'intervention du Département.

Le Budget primitif 2020 sera la première décision budgétaire du Département actant le processus de recentralisation du RSA à La Réunion. Cette avancée stratégique majeure, obtenue suite à des négociations de longue haleine avec les services de l'État, se traduira par des perspectives budgétaires renouvelées pour notre collectivité.

En effet, cette recentralisation mettra un terme à la hausse des dépenses de RSA subie par le Département depuis 2004 dans un contexte social réunionnais hors-norme. Ces charges, très insuffisamment compensées par l'Etat au point de générer un « reste à charge » cumulé qui dépassera 1 Md€ au 31 décembre 2019, ont gravement fragilisé année après année notre situation financière. *A contrario*, la recentralisation du RSA permettra d'accroître et de pérenniser les capacités d'intervention du Département, pour plus d'inclusion sociale et plus d'actions de développement du territoire.

Il résultera aussi de cette recentralisation un changement significatif du périmètre et de la structure du budget du Département, qui à l'heure de la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires dépend encore de l'issue de l'examen du projet de loi de finances au Parlement, et notamment des modalités définitives de « neutralisation financière » qui seront définies dans ce cadre (voir infra).

Dans ce contexte nouveau, notre collectivité devra continuer via le budget 2020 à répondre aux besoins de la population réunionnaise liés au profil socio-démographique de notre territoire (versement de

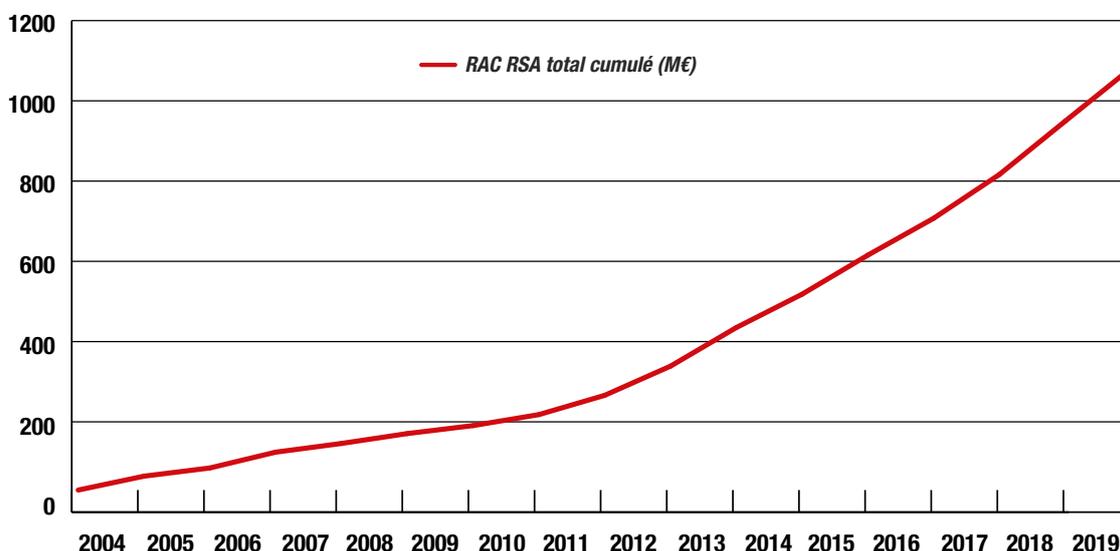
l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation du handicap, financement des établissements sociaux et médico-sociaux, etc.), et devra d'autant plus renforcer ses dispositifs visant à l'inclusion et l'accompagnement des publics les plus fragiles. Compte tenu des projections nécessairement prudentes en matière de recettes, il sera maintenu une attention constante à l'efficience de notre gestion de manière à préserver dans la durée nos grands équilibres et notre capacité à vivifier toujours plus le service public départemental.

I. LE CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1 - La recentralisation du RSA : une avancée stratégique majeure

L'article 25 du projet de lois de finances 2020 prévoit la recentralisation du RSA à La Réunion à compter du 1^{er} janvier 2020.

En 2019, les dépenses de RSA auront représenté près de 45 % des dépenses de fonctionnement de notre collectivité, soit un record historique. Au total, du fait de l'insuffisante compensation de cette dépense de solidarité nationale par l'État, le reste à charge qu'a dû couvrir par ses fonds propres le Département depuis la prise de compétences en matière de financement du RSA (ex RMI) en 2004 dépasse désormais en cumulé le milliard d'euros (voir ci-dessous).



Plutôt que de subir cette dégradation inéluctable, le Département a mené depuis de nombreuses années le combat pour une plus juste compensation de cette dépense ; celui-ci se concrétise finalement par une recentralisation du dispositif RSA selon les modalités suivantes définies par l'article 25 du projet de loi de finances pour 2020 :

- l'État reprendra à sa charge au 1^{er} janvier 2020 la totalité de la dépense de RSA, toutes composantes confondues (RSA Socle, RSA majoré, RSO) ;
- afin de tenir compte du principe constitutionnel de neutralité des transferts de compétences, l'État

reprendra un montant de recettes équivalent à la moyenne des charges de RSA payées par le Département entre les années 2017 et 2019. Pour l'année 2020, un montant provisionnel de ce droit à compensation sera calculé sur la base de la moyenne des dépenses 2016-2018, estimée à 607,4 M€ (il sera procédé en 2021 à un ajustement de ce montant afin d'arrêter le droit à compensation définitif en fonction de la dépense de RSA 2019) ;

- pour 2020, ce panier de recettes serait composé de la façon suivante selon les termes actuels du projet de loi de finances :

Recette de compensation transférée à l'État	Montant repris en 2020 (prévision en M€)
Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	404,9
Fonds de Mobilisation des Départements pour l'Insertion	26,2
Dotation de Compensation Péréquée	31,7
Dotation Globale de Fonctionnement - Part forfaitaire	46,3
Fraction Droit de Consommation sur les Tabacs (22,57 %)	45,1
Dotation Globale de Fonctionnement - Part de compensation (réfaction partielle)	53,2
TOTAL	607,4

Ainsi, la recentralisation du RSA améliorera structurellement la situation budgétaire du Département de la façon suivante :

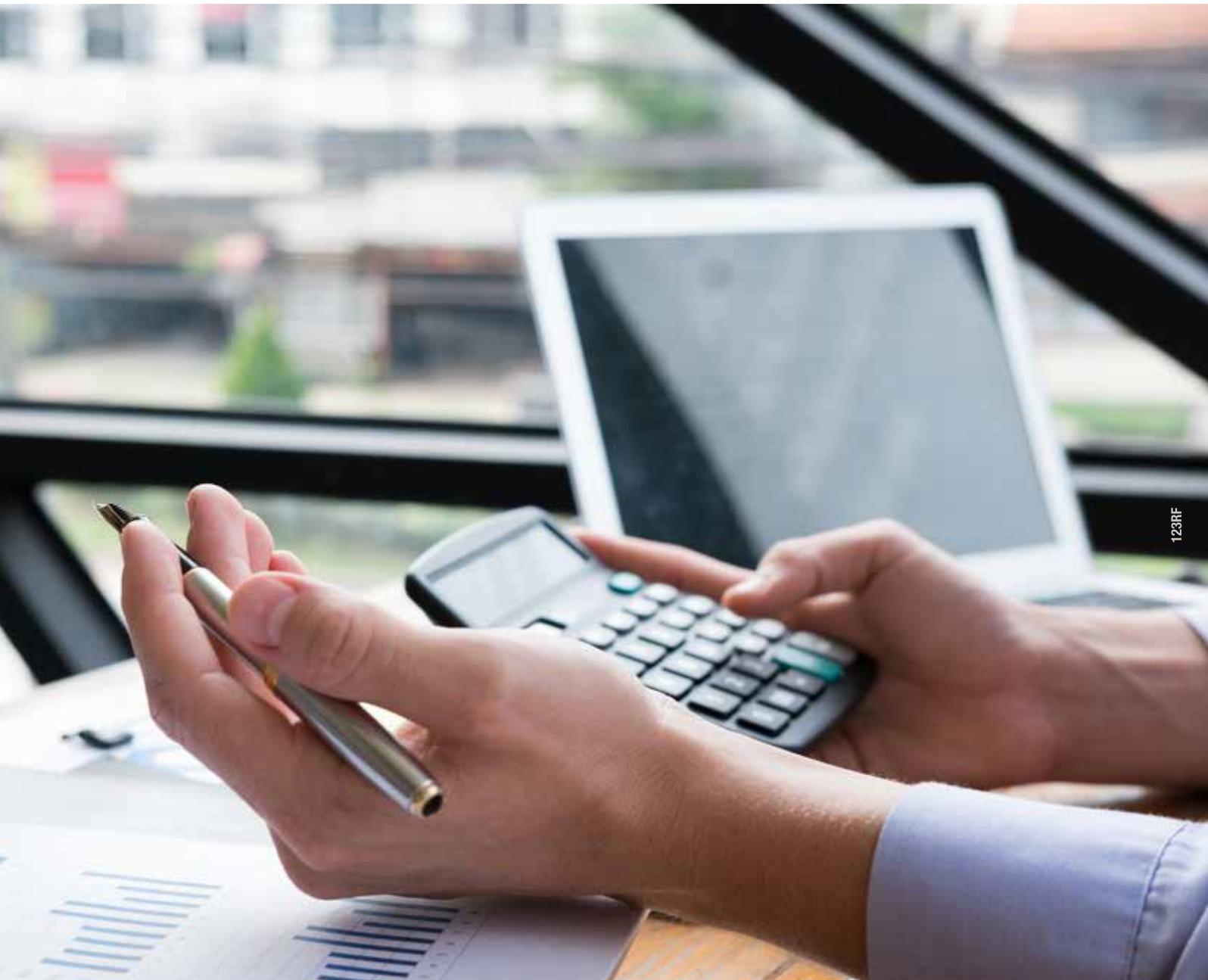
- tout d'abord, cette recentralisation mettra un terme au creusement du « reste à charge » (écart entre les charges de RSA et les ressources de compensation transférées par l'État) qui aurait de manière inéluctable placé notre collectivité en situation de déséquilibre budgétaire à l'horizon 2021-2022 ;
- mieux, la recentralisation se traduira par un ressaut immédiat et substantiel de notre capacité d'autofinancement, les recettes transférées à l'État étant inférieures à la dépense RSA constatée lors de la dernière année 2019, du fait de leur calcul sur la moyenne des années de référence 2017-2019 ; ainsi notre niveau d'épargne brute, particulièrement fragilisé sur les dernières années (taux proche de 3 % en 2018), devrait connaître de manière structurelle un doublement après la recentralisation du RSA ;
- enfin, la recentralisation amènera au Département de La Réunion la prévisibilité budgétaire qui lui faisait défaut

et contraignait le positionnement stratégique de notre collectivité. Libéré de l'aléa sur les charges de RSA dont l'évolution était totalement étrangère aux choix de gestion des élus départementaux (ex : revalorisation de l'allocation, baisse des emplois aidés), le Département pourra amplifier dans la durée son implication sur les investissements et projets d'avenir pour notre territoire.

2 - Le contrat avec l'État, un objectif à réinventer

Conformément aux dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, le Département a signé en Juin 2018 un contrat avec l'État limitant la progression de ses dépenses à +1,32 % par an entre les comptes de gestion 2017 et 2020. Par rapport à l'objectif d'évolution de la dépense publique locale fixé au niveau national à +1,2 % sur la même période, le Département a pu obtenir une modulation à la hausse de ce taux compte tenu du revenu moyen par habitant sur son territoire très inférieur à la moyenne nationale.

Pour rappel, ce taux fixé par l'État est établi avec un mode de calcul particulier plafonnant l'évolution des



Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) à hauteur de +2 % par an sur une base 2017. Pour le Département de La Réunion, l'évolution de l'ensemble des dépenses d'AIS est structurellement supérieure au plafond de +2 % (+4 % par an entre 2014 et 2019), ce qui entraîne une contrainte très forte sur la programmation de nos dépenses hors AIS.

Après la recentralisation du RSA, il est ainsi calculé que le taux d'évolution maximal des dépenses hors APA et PCH ne devra pas dépasser +1 % par an, soit un niveau inférieur à l'inflation, questionnable au regard des besoins sociaux à satisfaire et de la rigidité des dépenses départementales.

En 2018, le Département a tenu ses engagements

et réalisé une progression de la dépense inférieure au plafond fixé par le contrat (+0,07 % seulement) ; il a également maîtrisé son niveau d'endettement (voir infra). Il en sera de même en 2019 et en 2020.

Toutefois, sur le long terme et compte tenu des enjeux socio-économiques particuliers du territoire réunionnais, le Département serait fondé, dans le cadre financier nouveau issu de la recentralisation, à demander un aménagement du contrat afin de pouvoir accroître ses interventions en matière d'inclusion sociale, de lutte contre la pauvreté, d'accompagnement des personnes âgées, ou encore de soutien à la jeunesse en difficulté. Ce point nourrira les prochains échanges avec l'État lors de l'examen annuel de suivi du contrat.

II. LA PROSPECTIVE EN MATIÈRE DE RECETTES ET DE DÉPENSES

1 - Les recettes

Du fait des modalités financières de la recentralisation décrites supra, le périmètre des recettes courantes du Département sera significativement modifié en 2020, avec un niveau de RRF qui devrait avoisiner 950 M€ (contre 1 550 M€ de prévisions d'encaissement en 2019). Le BP 2020 sera ainsi construit sur les prévisions de recettes suivantes :

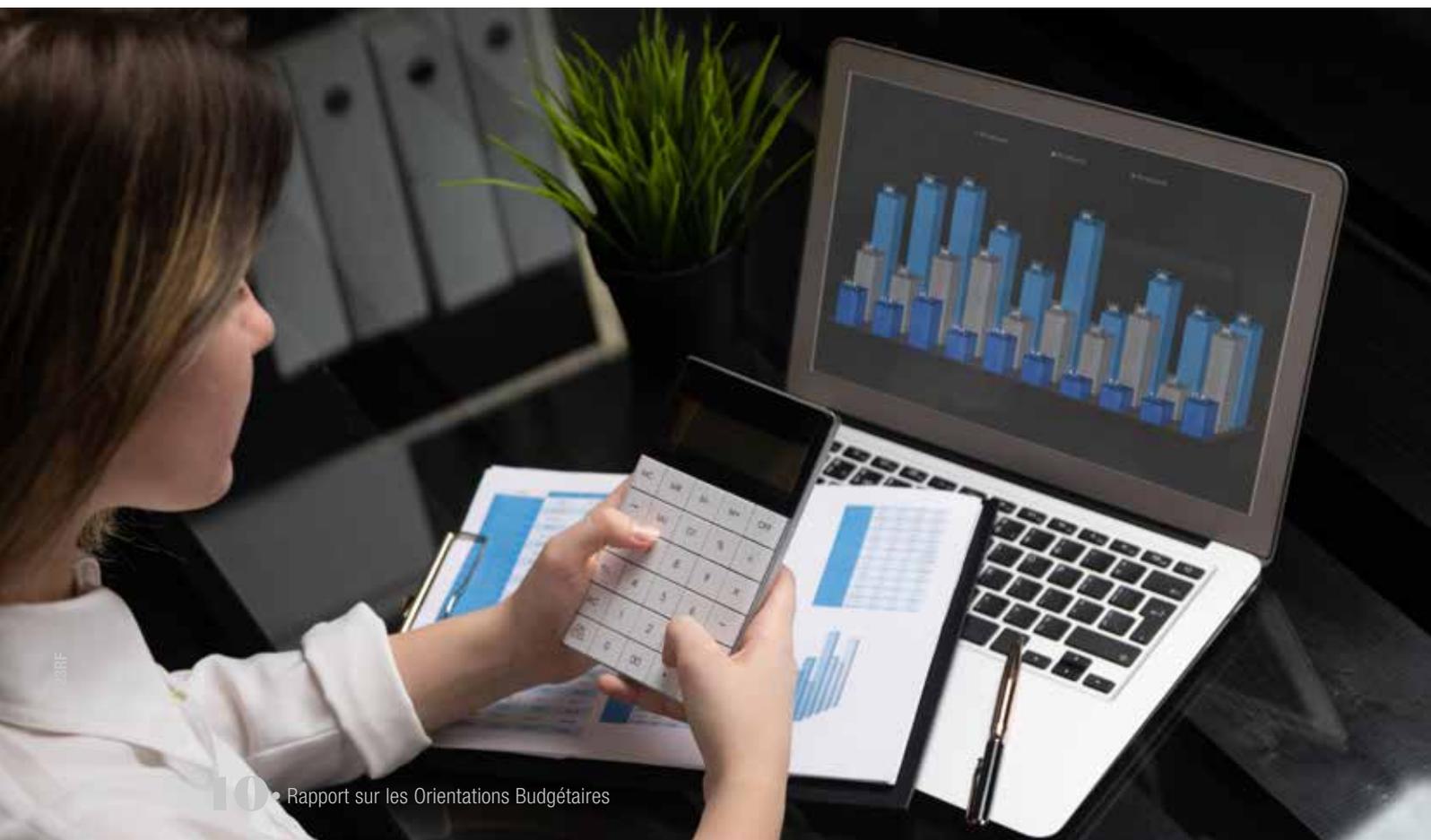
- aucune hausse des taux de fiscalité. Fort de cette modération fiscale (aucune hausse depuis 2009), le Département ne peut que d'ores et déjà alerter sur le risque de fragilisation induit par le transfert de la part départementale de taxe sur le foncier bâti vers le bloc communal en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, et sa substitution par une part de taxe sur la valeur ajoutée, qui réduira à néant son autonomie fiscale en 2021 ;
- une stabilité des concours de l'État - hors effet périmètre lié à la neutralisation financière du transfert de la compétence RSA - tenant ainsi compte du gel désormais pérennisé des dotations en loi de finances ;
- des prévisions prudentes en matière de croissance des recettes de fiscalité indirectes. La collectivité départementale demeure en effet exposée aux aléas de recouvrement de ces recettes cycliques, en premier

lieu les droits de consommation sur les tabacs, mais également les fractions départementales de taxe sur les carburants et de droits de mutation à titre onéreux ; au total ces trois taxes représenteront près du quart des recettes de fonctionnement de la collectivité dans la nouvelle configuration post-recentralisation du RSA, ce qui demeure un point d'attention ;

- une croissance des recettes de péréquation. Celle-ci devraient notamment se matérialiser par le nouveau fonds de péréquation des droits de mutation prévu par le projet de loi de finances pour 2020, qui vient globaliser trois fonds existant actuellement (le fonds national de péréquation des DMTO, le fonds de soutien interdépartemental et le fonds de solidarité des départements) et représentera au niveau national une enveloppe de 1,6 Mds €. Compte tenu des critères de répartition de ce fonds, tels que le revenu, le potentiel financier et le reste à charge AIS par habitant, notre Département devrait percevoir dans ce cadre une enveloppe estimée à 90 M€ pour l'année 2020 – soit un chiffre néanmoins insuffisant pour couvrir le reste à charge AIS subi. Notre collectivité veillera avec une attention toute particulière au maintien dans la durée de son éligibilité à ces recettes de péréquation, actuellement l'objet de débats dans le cadre de l'examen du PLF devant le Parlement.

2 - Les dépenses

En section de fonctionnement, les dépenses d'allocation individuelle de solidarité (APA et PCH) poursuivront en



2020 leur progression liée à l'évolution du profil socio-démographique du territoire réunionnais, et en particulier à la meilleure couverture des risques de dépendance mise en œuvre par le Département dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ces AIS représenteront dorénavant moins de 20 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, contre plus de la moitié précédemment.

Par ailleurs, les modalités de recentralisation du RSA prévoyant que les rappels de RSA dont le fait générateur est antérieur au 1^{er} janvier restent à la charge du Département, celui-ci sera amené à provisionner cette charge dont l'impact financier exact est en cours d'estimation.

Les autres dépenses départementales incluses dans le périmètre du contrat avec l'État sont caractérisées à la fois par leur rigidité et leur stabilité prévisionnelle dans le cadre d'un pilotage rigoureux de nos charges.

En ce qui concerne les ressources humaines de notre collectivité, notre Département devra répondre aux besoins d'accompagnement renforcé de nos usagers, qui trouvent leur réponse dans la démarche de modernisation territoriale de nos services. Il en découlera un renforcement de nos effectifs dans les territoires pour mener à bien les missions d'accueil, de médiation, de prévention, etc. En termes financiers, la collectivité départementale devra intégrer en 2020 l'impact de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), et du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) qui viennent s'ajouter au « glissement vieillesse technicité » (avancements d'échelon et de grade venant peser sur la masse indiciaire). Aussi, afin de maintenir une trajectoire maîtrisée et rationalisée de nos charges de personnel, une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs tenant compte de la pyramide des âges, des départs à la retraite, et des besoins en compétence et en expertise enregistrés par notre collectivité sera conduite.

Dans le domaine des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), la prévision d'évolution des enveloppes budgétaires pour 2020 prendra pour sa part en compte l'application d'un taux d'évolution de 0,69 % aux établissements dont le coût est inférieur à la médiane départementale, les mesures nouvelles d'amélioration de prise en charge sur les structures existantes, et enfin les créations de places prévues. Le taux d'évolution prévisionnel de ce poste de dépenses s'élève ainsi à +2 % venant s'appliquer à une enveloppe réalisée qui devrait avoisiner 110 M€ en 2019.

Au final, les agrégats décrits ci-dessus (charges de personnel, établissements sociaux et médico-sociaux, auxquels il faut ajouter le financement du SDIS) représenteront plus des 2/3 de l'enveloppe de crédits

de fonctionnement hors AIS de 670 M€ qu'il sera permis au Département de réaliser en 2020 dans le cadre du Contrat État-Département.

Dans le nouveau contexte de la recentralisation du RSA, le Département de La Réunion souhaite que les nouvelles marges de manœuvres qui apparaîtront à compter du 1^{er} janvier 2020 (voir supra) puissent être mises au service d'un accroissement significatif de l'effort d'insertion et d'incitation à l'activité sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle il est projeté un nouveau dispositif départemental innovant d'incitation au retour à la formation ou à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA, décrit plus loin dans ce rapport d'orientations budgétaires, et dont le dimensionnement budgétaire dépendra *in fine* des dispositions définitives qui ressortiront de la Loi de finances 2020, et également des possibilités qui seront permises de sortir tout ou partie des dépenses correspondantes du périmètre du contrat signé avec l'État.

En termes d'investissement, grâce à la recentralisation, le Département pourra déployer en 2020 un effort d'investissement compris entre 150 et 170 M€ hors remboursement du capital de la dette), donnant à notre collectivité les moyens de mettre en œuvre de manière ambitieuse sa programmation pluriannuelle des investissements, avec une attention particulière apportée au soutien aux projets des territoires portés par les communes ; et ce tout en maintenant le recours à l'emprunt à un niveau soutenable (voir infra).

3 - L'endettement et la solvabilité

En 2018, le montant de l'encours de la dette départementale représentait 299 M€ au 31/12, soit un niveau d'endettement de 355 € par habitant nettement inférieur à la moyenne des départements français (500 € par habitant). Conformément à notre stratégie, le recours à l'emprunt, actuellement opportun et performant dans un contexte de taux historiquement bas, se traduira par une hausse maîtrisée de notre encours au terme de l'exercice 2019.

Dans le même temps, nos frais financiers n'auront représenté en 2019 que 0,4 % de nos dépenses de fonctionnement totales. Ces tendances se poursuivront en 2020.

La capacité de désendettement (6,8 années en 2018) reviendra en 2020 en deçà de la moyenne des Départements, sous l'effet de la recentralisation du RSA et de la maîtrise de nos dépenses (voir supra).

Afin d'accompagner la montée en puissance de son effort d'investissement, le Département poursuivra sa collaboration avec les bailleurs publics et privés, et exploitera toutes les possibilités offertes par le paysage financier actuel (diversification, innovation) afin de poursuivre la baisse du taux d'intérêt moyen de sa dette.



Des effectifs en stabilisation



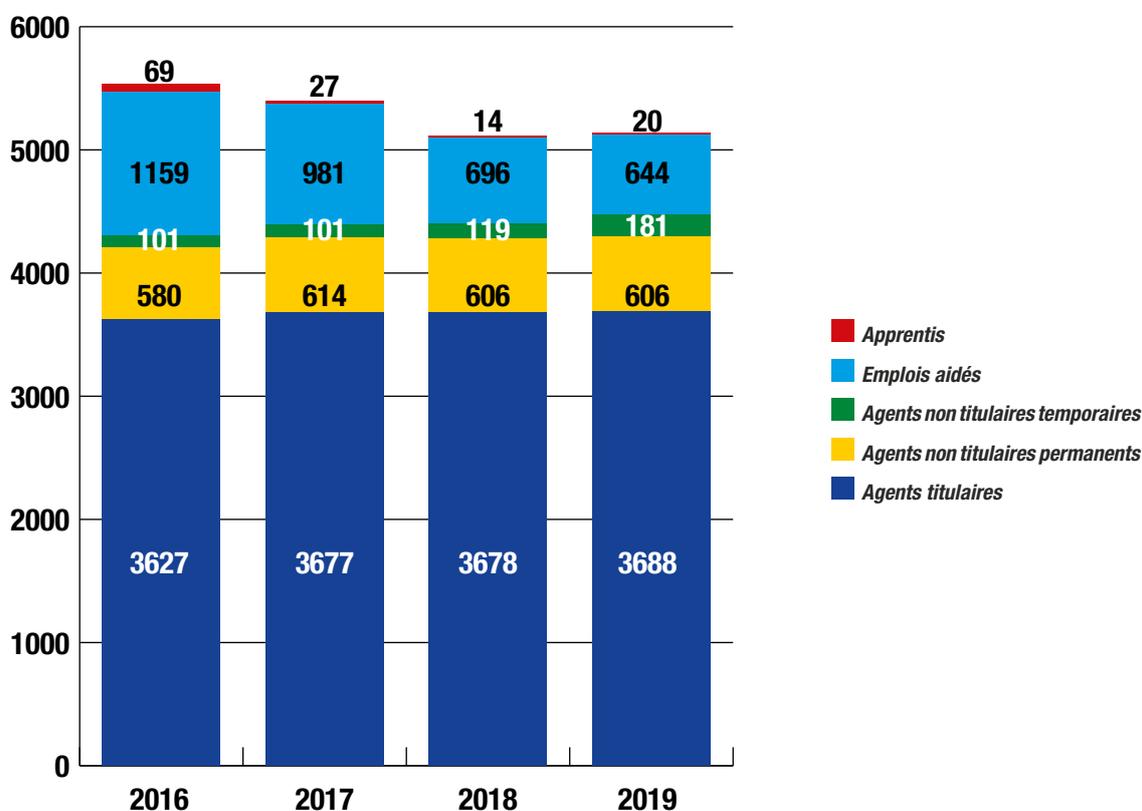
123RF

1 - Les effectifs et leur évolution

Entre 2016 et 2019, l'effectif total de la collectivité hors assistants familiaux a baissé de 7,2 %. Cette diminution est essentiellement due à la baisse du nombre de contrats aidés (-44,4 %) et d'apprentis (-71,0 %), partiellement compensée par un recours accru aux contractuels.

Évolution de l'effectif total hors assistants familiaux :

2016	2017	2018	2019
5 534	5 400	5 113	5 139



En 2020, les effectifs stables entre 2018 et 2019, resteront sur une tendance similaire.

Certes, il conviendra de poursuivre le plan de modernisation territoriale des services sociaux et médico-sociaux déjà engagé en 2019, notamment en renforçant et professionnalisant les personnels en charge des missions d'accueil, de médiation, d'accompagnement social dans les territoires.

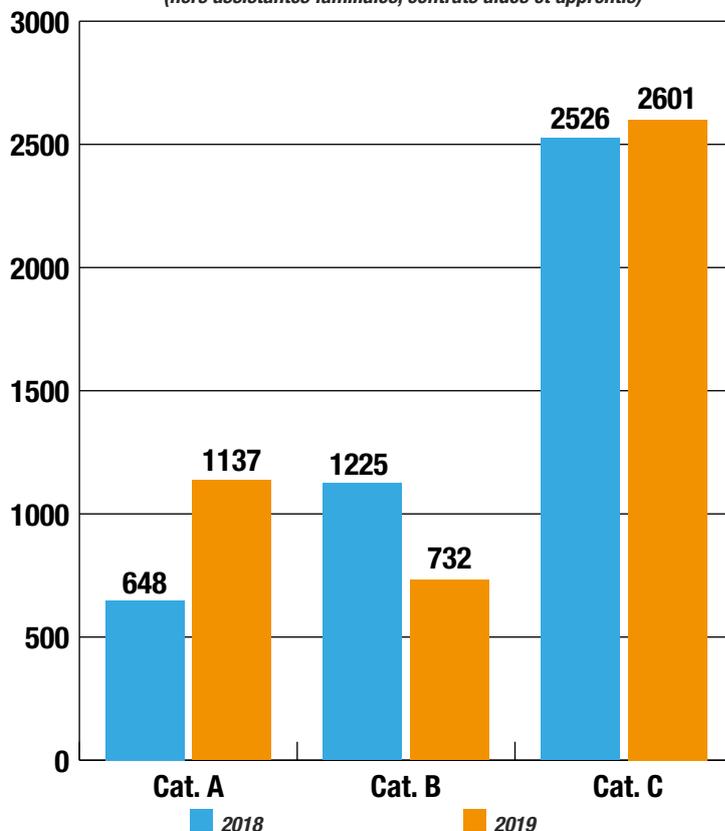
Toutefois, la collectivité conduira une démarche globale de gestion prévisionnelle des effectifs avec pour objectif de maintenir la stabilité des effectifs.

En ce qui concerne les assistants familiaux, au nombre de 861 en 2018, ils sont aujourd'hui 855. Une trajectoire de 900 en 2020 est envisagée, compte tenu de l'évolution du nombre d'enfants accueillis.

2 - Répartition des effectifs

La structure des effectifs a été modifiée entre 2018 et 2019 en raison d'une réforme sur les deux cadres d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs (ASE, assistants de service social, éducateurs spécialisés ou conseillers en économie sociale et familiale) et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (EJE), qui relèvent depuis le 1^{er} février 2019 de la catégorie A. Pour la première fois en 2019, compte tenu des quelques 560 ASE et EJE employés par la collectivité, le nombre d'agents de catégorie A a dépassé celui de catégorie B.

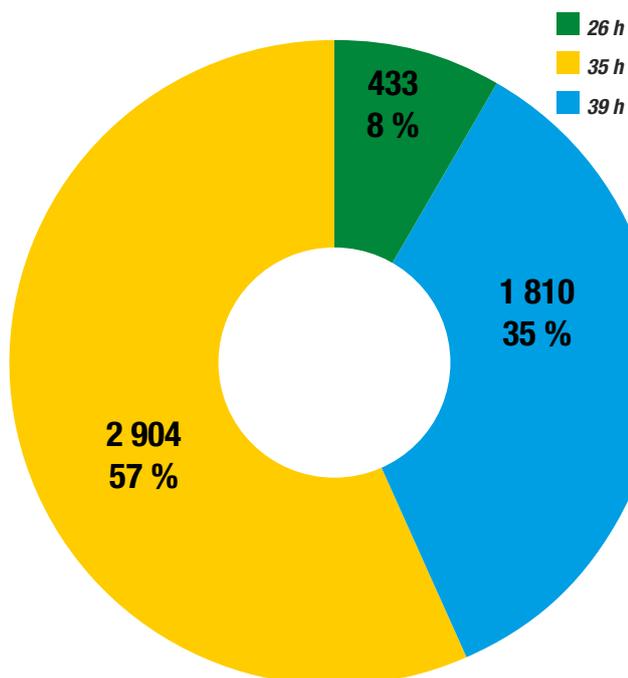
Évolution des effectifs par catégorie
(hors assistantes familiales, contrats aidés et apprentis)



3 - Durée effective du travail

3.1 - Les cycles de travail

La collectivité compte trois principaux cycles de travail : les 39 heures, les 35 heures (majoritaire à 57 %) et les 26 heures pour certains contrats aidés.



3.2 - Le temps partiel

Le temps complet (hors contrats aidés ou autres emplois temporaires) sont largement majoritaires, puisqu'ils concernent 95,7 % des effectifs. Parmi les temps partiels, le 80 % est majoritaire, suivi du mi-temps.

	Effectif	Part
50 %	45	1 %
60 %	1	0 %
70 %	1	0 %
80 %	108	2,5 %
90 %	28	0,7 %
100 %	4 109	95,7 %
TOTAL	4 292	100 %

3.3 - La durée effective du travail

La durée annuelle légale du travail est de 1 607 heures, comptabilisés sur la base de 228 jours travaillés et d'un droit au congé de 25 jours.

L'article 47 de la loi dite de transformation de la fonction publique du 7 août 2019 met fin aux régimes dérogatoires à la durée annuelle de 1 607 heures de travail effectif. Les Départements seront dans l'obligation de redéfinir de nouveaux cycles de travail respectant cette obligation au

plus tard en mars 2022.

La différence avec la durée légale annuelle est de -21h20 pour les agents à 39h et de -35 h pour ceux relevant du régime des 35h.

Ainsi, le chantier relatif au temps de travail des agents de la collectivité, lancé en 2019, donnera lieu en 2020 à un dispositif redéfini au service d'une meilleure qualité de vie au travail dans le respect des obligations légales.



III.

L'action publique convertie en trajectoire écologique et solidaire



123RF

SOUTENIR

les publics les plus fragiles

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



En 2018, une étude de l'INSEE révèle que plus de la moitié des Réunionnais vivent dans des quartiers précaires avec comme élément marquant une précarité beaucoup plus accentuée qu'en France Hexagonale. Le taux de pauvreté de 40 % à La Réunion contre 14 % dans l'hexagone, le nombre de bénéficiaires du RSA (17 % contre 4 %), le nombre de bénéficiaires de l'APA (12 % contre 8 %), et le nombre de Jeunes de 16-24 ans « ni en emploi, ni en formation » (35 % contre 18 %), principaux marqueurs de cette précarité insulaire témoignent de la fragilité persistante des revenus des Réunionnais.

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental de La Réunion constitue pour les Réunionnais les plus vulnérables le principal soutien à leurs conditions de vie très difficiles.

Conforté par les dispositions des lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui désigne le Département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, le Département est pleinement engagé dans son cœur de métier pour satisfaire aux objectifs de développement durable⁽¹⁾ visant à protéger les plus fragiles, à savoir :

l'éradication de la pauvreté,

la réduction des inégalités,

l'accès à des emplois décents.

L'action départementale inscrite dans la Trajectoire Outre-mer 5.0 proposée par l'État pour permettre à notre île de devenir un « Territoire 0 exclusion » s'appuie avec volontarisme sur les leviers suivants : prévenir et lutter contre la pauvreté, renforcer l'accompagnement responsabilisant les familles, prévenir et accompagner la perte d'autonomie des publics et construire des parcours d'insertion pour les publics en difficulté.

(1) Les Objectifs de développement durable (ODD) (en anglais : *Sustainable Development Goals*, ou SDGs) désigne les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015 après deux ans de négociations incluant les gouvernements comme la société civile. Il définit des cibles à atteindre à l'horizon 2030, ODD par ODD.

sommaire

18 Prévenir et lutter contre la pauvreté

20 Renforcer l'accompagnement responsabilisant les familles

22 Prévenir et accompagner la perte d'autonomie des publics (PA & PH)

24 Construire des parcours d'insertion pour les publics en difficulté



CIBLE 2020

3,3 millions
d'aides de l'État

EN 2019

- **Adoption de l'avenant n° 1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, déterminant les modalités opérationnelles d'intervention sur 18 fiches-action organisées autour de 8 thématiques.**
- **Approbation des premiers soutiens du Département aux actions à mettre en œuvre dans la cadre de la stratégie pauvreté : aide à l'implantation d'associations d'entraide entre personnes de l'ASE, renforcement de la cellule de victimologie du CHU, accompagnement de 85 BRSA à la création de leur activité.**

PRÉVENIR et lutter contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, la convention d'appui du 21 décembre 2018 et son avenant de juin 2019 ont défini des priorités conjointes entre l'État et le Département déclinées sous la forme d'engagements réciproques comme suit :

- un socle d'engagements communs à l'ensemble des départements : supprimer à terme des sorties sèches de l'ASE, renforcer les compétences des travailleurs sociaux, améliorer le Service Public de l'Insertion,
- un corpus d'engagements à l'initiative du territoire tenant compte des spécificités sociales de La Réunion : prévention spécialisée, renforcement des actions d'accompagnement à la fonction parentale, lutte contre le décrochage scolaire, fluidification du parcours résidentiel, aide alimentaire, insertion par la culture et le sport.

Dans la lancée des actions soutenues en 2019, il s'agira en 2020 de poursuivre l'attribution de subventions, soit directement soit via le lancement d'appels à projets.

Prévenir les sorties sèche de l'ASE

Il est prévu la mise en place d'un dispositif de logement avec accompagnement intégré pour une douzaine de sortants de l'ASE, la mise en place d'une aide aux études pour les jeunes de plus de 21 ans, le renforcement des compétences psychosociales des jeunes de l'ASE et la mise en place de coffres-forts numériques.

Déployer une politique de prévention spécialisée

Un appel à projets devra permettre la création d'une équipe départementale mobile et pluridisciplinaire de 15 éducateurs de rue, psychologues et coordonnateur.

Renforcer le soutien à la parentalité auprès des familles vulnérables

Un partenariat avec la CAF est en cours de mise en œuvre pour permettre la transmission dématérialisée des déclarations de grossesse. Il sera pleinement effectif dès 2020.

Fluidifier le parcours résidentiel

Les commissions de labellisation du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des

Personnes Défavorisées) seront généralisées, et un appel à projet doit être lancé pour l'accompagnement social au logement locatif (ASLL) collectif.

Mettre en place une politique d'insertion par le sport et la culture

Une expérimentation sera lancée dès 2020 pour le développement d'une offre de pratique musicale, pouvant aller jusqu'à la formation professionnelle, pour des publics porteurs de handicap avec l'école des Musiques Actuelles de Saint-Leu.

À noter qu'entrent également dans ce cadre les actions en faveur de l'activité des BRSA et l'accueil inconditionnel de proximité (voir infra).

Zéro exclusion

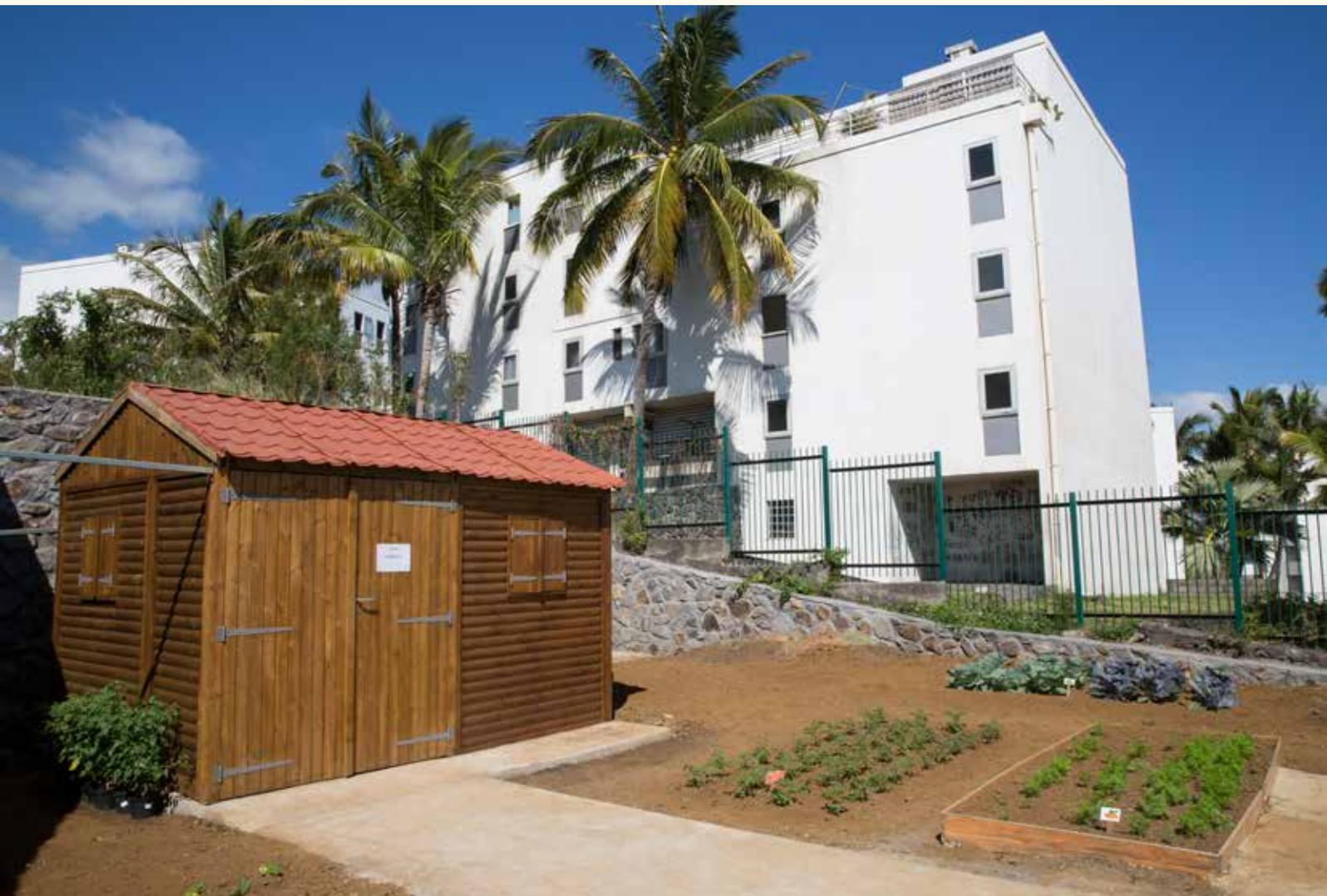


Zéro polluant agricole



Accompagner l'aide alimentaire chez les familles les plus démunies

Lancement de l'appel à projets pour des jardins solidaires « péi » en lien avec des chantiers d'insertion (adaptation du concept des jardins de cocagne à La Réunion) début 2020.





CIBLE 2020

Un Observatoire
Départemental de la
Protection de l'Enfance

EN 2019

- **Des actions menées dans les territoires :**
 - remobilisation de jeunes mères isolées,
 - sensibilisation des parents à la surexposition aux écrans,
 - spectacle animé des familles accompagnées,
 - coaching parental en faveur des parents ayant de jeunes enfants,
 - médiation parents/ enfants en cas de rupture ou de conflits.
- **22 places de placement éducatif à domicile créées.**

RENFORCER l'accompagnement responsabilisant les familles

Mise en œuvre du Schéma Enfance Famille 2019-2023

L'élaboration du Schéma Enfance-Famille 2019-2023 s'inscrit dans une actualité riche, avec notamment le lancement de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 qui vise à fonder un nouveau partenariat entre l'État et les Départements dans le cadre d'engagements mutuels.

Fort de ce contexte, le nouveau schéma comporte 4 axes stratégiques, qui se déclinent comme suit :

- une optimisation des partenariats au service d'une politique globale de prévention tout particulièrement dans les champs du soutien à la parentalité, de la planification familiale, de la santé maternelle et infantile mais aussi dans le renforcement de la lutte contre les violences faites aux enfants, premières victimes de la fragilisation économique et sociale des familles réunionnaises,
- une meilleure prise en compte de la santé des enfants confiés à l'ASE en améliorant les prises en charge complexes,
- une adaptation de l'offre de loisirs et de vacances mais également de l'offre d'accompagnement et d'hébergement avec notamment le développement de séjours de rupture et d'apaisement,
- un accompagnement des jeunes confiés à l'ASE vers l'âge adulte.

Les actions visant à mieux accompagner les jeunes confiés à l'ASE vers l'âge adulte ont déjà commencé. En 2020, celles relevant des actions prioritaires du SDOSMS seront mises en œuvre notamment l'amélioration de la visibilité des actions de la PMI dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité.

La mobilisation du tissu familial comme pilier d'un accompagnement réussi sera poursuivie en 2020.

Elle se traduit par le développement de 2 modes d'accueil qui placent la famille au cœur des dispositifs :

- le dispositif de Tiers Digne de Confiance Administratif permettant de confier un mineur à un proche (prioritairement dans l'environnement familial), hors décision judiciaire, en amont de placement afin d'éviter les ruptures. Cet objectif également présent dans le cadre de la stratégie nationale de la protection de l'enfance fera l'objet d'un accompagnement et d'un suivi de la Collectivité auprès du tiers et de l'enfant. Il bénéficiera également d'un cadre d'intervention incitatif sur le plan financier,
- le Placement Educatif À Domicile dont l'objectif est d'offrir aux jeunes et à leurs familles des solutions alternatives au placement ou à l'AEMO. Ce dispositif, qui permet d'allier protection, maintien au domicile familial et partenariat avec les parents, se présente comme une réponse au soutien à la parentalité fondée sur l'articulation entre une prise en charge par l'établissement et une action éducative dans la famille. Initié depuis deux ans, la Collectivité souhaite poursuivre la valorisation de ce dispositif.

Prévention en matière de protection de l'enfance

Sur la base des constats opérés ces dernières années, notamment l'augmentation de la judiciarisation des situations, des dégradations familiales, des violences et des féminicides, le Département fait le choix en 2020 de définir et de construire une politique départementale de prévention en privilégiant 2 axes majeurs :

- les savoirs et potentialités des familles en tant qu'experts de leurs projets de vie,
- la capitalisation des expériences et des actions menées sur les différents territoires avec comme objectif de les modéliser sur la base d'un partenariat structuré.

En effet, dans nos actions de prévention en lien avec nos partenaires, l'accent doit être mis systématiquement dès l'apparition des premiers signes de dégradation sociale pour éviter l'entrée des publics cibles dans les dispositifs de protection de l'enfance et de l'autonomie. À titre d'exemples, il s'agira notamment d'harmoniser les pratiques, d'organiser les Points Infos Santé des territoires et de valoriser les actions menées. L'élaboration de cette politique départementale de prévention se concrétisera par ailleurs, par l'impulsion d'une dynamique de développement social local (DSL) sur les territoires pour améliorer la connaissance des caractéristiques et des besoins d'un territoire en vue de proposer des actions co-construites avec les habitants.

Égalité
femme/homme



Par ailleurs, dans la politique déployée en direction d'un accompagnement renforcé des familles, il conviendra de faire évoluer les relais familiaux en centres parentaux. En effet, depuis la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, le centre parental est un dispositif permettant d'accueillir l'enfant avec ses deux parents, et non uniquement la mère et l'enfant, dans le cadre de la protection de l'enfance.

La finalité porte sur le renforcement des premiers liens d'attachement de l'enfant et la confirmation de ses deux parents comme premiers acteurs de sa protection. La Collectivité accompagnera les établissements dans cette démarche d'évolution aussi bien dans leurs projets que sur les aspects financiers et architecturaux.





CIBLE 2020

1 GFA SAP créé
+ **30 %** de logements
réhabilités

EN 2019

- **Adoption des orientations du Plan Séniors :**
 - **informer les personnes âgées et leur entourage et favoriser l'accès aux droits,**
 - **soutenir la participation à la vie sociale et l'engagement citoyen,**
 - **prévenir la perte d'autonomie et permettre à chacun de continuer à vivre chez soi,**
 - **offrir des solutions d'hébergement diversifiées et de qualité.**
- **1 631 logements améliorés pour une aide moyenne d'environ 10 000 €.**

PRÉVENIR et accompagner la perte d'autonomie des publics (PA & PH)

Mise en place du Plan Séniors

Le Plan Séniors sera adopté en 2020 avec la mise en place des actions suivantes :

- la création d'un Centre de Formation d'Apprentissage,
- le financement des heures d'intervention des aides à domicile la nuit et le week-end sans surcoût pour l'utilisateur,
- la promotion de l'installation des Résidences Autonomie dans le département,
- la promotion de l'habitat inclusif dans le département,
- la création d'une maison des aidants et de séjours famille pour des aidants à bout de souffle et leurs proches, handicapés ou malades qui seront pris en charge dans cette maison de répit,
- la création d'un nouveau lieu répit repos sur la commune du Tampon dans la continuité du dispositif Kaz Grand Air à l'Entre-Deux porté par le GIP-SAP.,
- l'évolution du dispositif MAF actuel.

En effet, l'objectif de la Collectivité est de favoriser le développement des MAF avec une première étape réalisée en 2019 sur l'assouplissement des modalités organisationnelles comprenant la mise en place d'un système de roulement et des ajustements des exigences bâtimentaires.

En 2020, d'autres étapes seront franchies pour accompagner la construction d'un nouveau concept de MAF reprenant les principes fondateurs des Maisons d'Assistants Maternels (MAM), véritables leviers économiques et d'insertion professionnelle. En s'appuyant sur l'expérimentation de la MAF Providence, il s'agira de susciter de nouvelles initiatives et de créer une nouvelle filière économique reposant sur les principes de l'entrepreneuriat,

susceptibles d'intéresser notamment le secteur privé.

De même, au regard des enjeux liés au vieillissement de la population et de la nécessité de diversifier nos modes d'accueil et de prise en charge, le cadre d'intervention sera élargi afin de faciliter l'émergence de projets innovants en direction des personnes âgées et accompagner leur financements telles que les villages seniors, les résidences services, etc.

Renforcement de l'accompagnement des personnes handicapées

Le Département de La Réunion s'est engagé depuis 2018 dans la mise en œuvre de la démarche « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) en lien avec la MDPH et l'ARS. Cette démarche tripartite propose une réponse individualisée à chaque personne exposée à un risque de rupture de prise en charge, pour lui permettre de réaliser ainsi son projet de vie.

Cette stratégie encourage tous les acteurs à travailler ensemble pour trouver des solutions adaptées. Cette évolution profonde des pratiques professionnelles de tous les acteurs concernés constituera un enjeu majeur pour 2020 car il s'agira de renforcer l'accompagnement de la personne handicapée en apportant une réponse adaptée à ses besoins garantissant la continuité du parcours.

À cette fin, la mise en place d'une coordination plus étroite, d'une information mieux partagée

et de décisions d'orientation mieux suivies et régulièrement réévaluées sera déployée. La réalisation d'une cartographie des ressources et des besoins du secteur du handicap à La Réunion sera par ailleurs réalisée en 2020 et contribuera à l'actualisation du Schéma Départemental de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSM) - volet personnes handicapées.

Il s'agira également d'accompagner le secteur médico-social à la mise en œuvre d'un système d'information partagé permettant d'avoir une vision en temps réel des listes d'attentes au sein des établissements. Le travail de définition de critères d'admission aboutira en 2020 à une politique d'admission en établissement partagée par l'ensemble des acteurs. Cet outil de suivi des orientations sera la passerelle entre le Système d'Information (SI) des MDPH et celui des ESMS.

Amélioration de l'habitat

En 2020, le Département poursuivra par ailleurs son action au titre de l'amélioration de l'habitat en augmentant de 30 % le nombre de logements à réhabiliter, afin de répondre aux besoins de plus en plus importants formulés par ces publics. À ce titre, environ 2 100 ménages fragiles devraient pouvoir bénéficier de travaux d'adaptation et/ou de sécurisation de leur logement pour un montant autour de 20 millions d'euros.

Zéro
exclusion



En 2020, une expérimentation d'auto-amélioration accompagnée sera menée avec 8 ménages pour un montant estimé à 200 000 €. Cette intervention sur-mesure permettra à la fois une intervention sur le logement et un accompagnement du ménage, en favorisant l'inclusion sociale de foyers fragiles.

L'amélioration de l'habitat constituera le point d'appui dans une perspective de :

- mettre le ménage en position d'agir en participant aux travaux d'amélioration,
- travailler sur les valeurs d'entraide et de solidarité,
- créer la cohésion sociale et lutter contre l'exclusion.





CIBLE 2020
6 000 parcours
 d'insertion pour les jeunes
 et les bénéficiaires du RSA

CONSTRUIRE des parcours d'insertion pour les publics en difficulté

EN 2019

- 293 jeunes accompagnés via le TAJ,
- 2 089 jeunes accompagnés via le CNARM,
- 134 dossiers réceptionnés et 99 candidats présents pour le Challenge des Créateurs,
- 50 ACI cofinancés par le Département (période 2015-2019).

Le cadre stratégique : recentralisation du RSA et stratégie pauvreté

L'année 2020 sera marquée par la recentralisation du Revenu de Solidarité Active et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté en particulier sur son volet « retour à l'activité ».

Ces orientations sont confortées par l'annonce d'un plan, dit plan PETREL, par le Président de la République lors de sa visite dans notre département en octobre 2019, visant à soutenir l'emploi local à La Réunion.

À compter du 1^{er} janvier 2020, le financement et l'attribution de l'allocation sont assurés par l'État. Au 1^{er} décembre 2020, un nouveau schéma d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires sera déployé. Il mobilisera largement l'ensemble des partenaires du service public d'insertion.

L'expérimentation d'un nouveau dispositif d'insertion

Dans ce cadre, les marges de manœuvre financières nouvelles en fonctionnement autorisées par la recentralisation, seront orientées principalement vers le renforcement des mesures d'insertion en faveur des jeunes et des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, pour les bénéficiaires du RSA, le Département déploiera un nouveau dispositif incitant à reprendre une activité professionnelle, créer une entreprise ou s'inscrire dans une formation qualifiante. Les contours de ce dispositif seront arrêtés en partenariat étroit avec l'Etat, avec le souci, pour qu'il soit réellement incitatif, de le rendre facilement mobilisable et de prévoir une durée d'accompagnement financier cohérente avec la durée du parcours d'insertion. Ce dispositif sera expérimenté avec le lancement d'une première cohorte, à dimensionner.

Des mesures d'accompagnement destinées au retour à l'activité doivent également accompagner cette aide : soutien à la création d'entreprise (objectif de 500 créations dont 200 par des BRSA), à la mobilité etc.

Les mesures d'accompagnement mises en œuvre

Le Département s'attachera en 2020 à soutenir et renforcer ses efforts en faveur des jeunes et particulièrement les NEET (ni étudiant, ni en emploi, ni en formation). Les dispositifs existants (Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, Nouveau Pack Jeunes Citoyens, Académie des Dalons) seront rénovés pour garantir un traitement harmonisé et équitable à l'échelle départementale, notamment par la création d'une Académie des Dalons dans l'Est qui vise l'équilibre territorial et l'équité de l'offre de service pour un public fragilisé.



L'accompagnement social des publics les plus vulnérables pour favoriser un retour à l'activité se poursuivra également.

En tout, ce sont plus de 2 000 formations et accompagnements qui seront réalisés dans ce cadre.

Pour 2020, en lien avec les annonces gouvernementales au travers desquelles l'État s'engage à financer 12 000 emplois aidés par an pendant trois ans à La Réunion, il s'agira pour le Conseil départemental de maintenir 1 900 contrats aidés dont 200 dans le secteur marchand, en direction des bénéficiaires du RSA. 2020, sera également l'occasion d'élargir les missions des services civiques positionnés au sein de la collectivité notamment dans les champs suivants : inclusion numérique, prévention santé, intergénérationnel...

Le Département poursuivra également ses engagements en faveur de l'Insertion par l'Activité Economique, avec le co-financement de 20 ACI (Atelier Chantier d'Insertion) et la mise en parcours de 97 CDDI.

S'agissant de la création d'entreprise pour les publics en difficulté sociale, l'objectif en 2020 est d'atteindre 400 TAJ (Le Tremplin pour l'Activité des Jeunes est une aide financière départementale de 8 000 € maximum permettant de couvrir les frais liés à la création ou à la reprise d'une entreprise) et 100 prêts ADEN (prêt à taux zéro de 8 000 € maximum destiné à accompagner la création d'entreprises par les publics les plus précaires).

À noter également un autre effet levier sur les dispositifs d'insertion qui se traduira en 2020 par un nouveau partenariat avec les structures de microcrédits.

Enfin, concernant la mobilité (partenariat CNARM), l'accent sera mis en 2020 sur l'aspect qualitatif avec un accompagnement et une meilleure préparation à l'embauche des publics notamment bénéficiaires du RSA (2 000 départs accompagnés prévus) dans le cadre de leurs parcours à la mobilité professionnelle.

Dans le cadre du plan de la stratégie pauvreté, la priorité sera donnée au public bénéficiaire du RSA (enveloppe de 360 000 € pour 200 BRSA). Un repérage de ces publics sera réalisé en lien avec les territoires, avec un accompagnement individualisé pour les préparer à la mobilité et à l'entretien d'embauche.

S'agissant du « Retour au péi », l'objectif est de mettre en adéquation à La Réunion, les compétences acquises lors du parcours mobilité par le CNARM et les offres proposées par les entreprises Réunionnaises. Ainsi 50 réunionnais qualifiés devraient être concernés par cette mesure inscrite dans le cadre du dispositif « parcours pour l'emploi » du P.T.I (Pacte territorial pour l'Insertion 2019-2021).

La communication

En 2020, les deux actions phare du Département (challenge des créateurs et prix départemental de l'excellence) seront poursuivies avec comme priorité une communication davantage ciblée sur les dispositifs d'insertion du Département afin de mieux associer les publics concernés.

Zéro exclusion



Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, l'État a lancé, à la fin de l'année 2019, un appel à projet pour l'expérimentation sur une dizaine de territoires d'un Service Public de l'Insertion (SPI) 2019-2021. La collectivité a souhaité porter sa candidature pour une expérimentation du SPI à La Réunion dans les 5 communes qui comptent le plus grand nombre de bénéficiaires du RSA dans leur micro-région : Saint-Denis, Saint-André, Saint-Paul, Saint-Pierre et le Tampon. Ce SPI a pour objectif de proposer un service plus accessible et plus articulé pour être en mesure de construire des parcours inclusifs « sans couture », qui soutiennent de bout en bout les personnes en difficulté et en leur proposant des solutions adaptées visant l'accès et le retour à l'emploi. Le Département s'est positionné sur l'appel à projet et propose la mise en place d'équipes pluridisciplinaires pour un accompagnement personnalisé et global (multi-problématiques) du retour à l'activité, ainsi qu'un bus par micro-région permettant de déployer les dispositifs de retour à l'activité au plus près des publics.

III.

L'action publique convertie en trajectoire écologique et solidaire



123RF

CONTRIBUER

à l'épanouissement des femmes et des hommes réunionnais

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Le Département a fait de la solidarité, de l'action sociale et du soutien aux plus fragiles et de ceux qui en ont le plus besoin la priorité de ses actions. Il intervient aussi pour l'épanouissement humain grâce aux 3 piliers qui le permettent : le sport, la culture et l'éducation.

Ces 3 domaines d'interventions dans lesquels notre collectivité s'implique durablement ont vocation à concilier les valeurs de partage, de connaissance, de bien-être et de réussite dans un idéal d'ancrage sur notre territoire, de partage de notre histoire et d'accès pour tous à l'excellence.

La Collectivité poursuit ainsi son engagement pour l'épanouissement des Réunionnaises et des Réunionnais, au service de leur santé et de leur bien être par le soutien

aux activités sportives

pour tous les publics comme pour l'élite qui vise l'excellence, en soutien aux acteurs culturels pour le partage de la Culture.

Le Département contribue également avec dynamisme et responsabilité au renforcement et à l'optimisation de ses politiques éducatives, pour favoriser l'accès à

une éducation de qualité

au bénéfice des collégiens, de leurs familles et de La Réunion de demain dont nos élèves seront les futurs citoyens.

sommaire

- 28** Soutenir les activités sportives de la masse à l'élite
- 30** Partager la culture et soutenir les acteurs culturels
- 32** Renforcer et optimiser les politiques éducatives



CIBLE 2020

526 jeunes sportifs
accompagnés au niveau national

EN 2019

- 608 associations sportives soutenues (555 clubs, 53 ligues et comités) pour un montant total de 2,15 millions d'euros,
- 465 sportifs de haut niveau accompagnés,
- Challenge sportif des collégiens : 906 collégiens participants à Saint-André autour d'activités ludiques et sportives, associées à une sensibilisation forte sur les problématiques de santé publique, de développement durable et du handicap,
- 10^{es} Jeux des Îles de l'Océan Indien : 306 000 € de subvention départementale, 281 athlètes réunionnais, 178 médailles (46 d'or, 58 d'argent, 74 de bronze).

SOUTENIR

Les activités sportives de la masse à l'élite

Le sport, une politique publique de promotion individuelle et collective

Les engagements du Département seront maintenus en faveur des clubs dans la diversité des disciplines présentes à La Réunion, des ligues et des comités sportifs, des pôles et des sportifs de haut niveau, de l'épanouissement des personnes porteuses de handicap via le sport et des grandes manifestations inscrites au calendrier sportif.

Cela se traduira par la poursuite du soutien aux différents acteurs du sport (ligues, comités, clubs...) et à l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

Le sport, un droit qui doit être rendu accessible à tous

Conformément au projet de mandature, trois orientations seront de nouveau particulièrement prises en compte en 2020 :

- le sport au féminin,
- les actions "sport et santé",

- les projets destinés principalement aux jeunes.

Le sport en faveur des plus démunis

L'avenant n° 1 à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signé en octobre 2019 prend en considération le fait que la pratique sportive est un moyen d'épanouissement et une voie de professionnalisation favorisant l'insertion sociale. En 2020, le Département mettra en œuvre une première série de mesures visant à favoriser d'une part, l'accès des publics en difficulté sociale à une pratique sportive - en agissant sur les coûts en partenariat avec les acteurs du sport - et à accompagner d'autre part, l'insertion sociale et professionnelle par le sport de publics exclus.

Une première action concrète dédiée aux enfants de l'Aide sociale à l'enfance sera mise en œuvre en 2020 pour favoriser l'accès des jeunes en difficulté à la pratique et aux valeurs du sport.

Égalité
femme/homme



Le Département s'engage en faveur du sport féminin depuis plusieurs années. Si la gymnastique, la natation et le handball ont été les premières grandes disciplines à favoriser le sport au féminin, ce sont aujourd'hui le football, le rugby et même la boxe qui s'inscrivent sous le signe de la mixité. En 2020, une action spécifique sera menée par le financement d'un centre de préformation du football au féminin en partenariat avec la Ligue Réunionnaise de Football.





CIBLE 2020

**10 résidences
d'artistes** « Patrimoine
et création » créées

EN 2019

*Augmentation
significative des actions
de partage de la culture*

- *création de 6 outils numériques,*
- *décentralisation de l'offre culturelle sur le territoire via les actions de la Bibliothèque départementale hors les murs,*
- *+ 20 % de fréquentation du Lazaret,*
- *8 projets soutenus par le Fonds dédié à la lutte contre la fracture culturelle.*

PARTAGER

La culture et soutenir les acteurs culturels

Le soutien aux acteurs culturels

Le Département maintiendra son soutien aux acteurs culturels (environ 130 pour 635 000 €/an) via des aides directes aux artistes (subventions, commandes, acquisitions, programmation dans des événements) et aussi grâce à l'aide qu'il consent aux opérateurs de la culture (9 salles de spectacle pour 3 463 000 €) dont les théâtres départementaux, les associations littéraires, les associations du patrimoine.

Il organisera également une 4^e promotion de Résidences d'artistes « Patrimoine et Création ». Dans la continuité des 2 résidences hors les murs financées en 2019 (Plaine-des-Palmistes et Quartier du Gol à Saint-Louis), d'autres partenariats seront recherchés en 2020 pour ouvrir ce dispositif sur des thématiques, des territoires et des publics nouveaux.

Partager la culture : intensification et diversification des dispositifs

La question des publics est centrale dans la mise en œuvre de la politique culturelle du Département et figure parmi les priorités de la mandature. En 2020, seront amplifiées les initiatives prises pour augmenter l'accès des publics à la culture et qui visent la diversification des publics (scolaires, familles, touristes...), la diffusion de l'information, l'amélioration de l'accueil, la multiplication des projets hors les murs, le soutien de projets culturels dédiés aux publics qui sont en situation de fragilité sociale.

L'ensemble des mesures départementales, y compris celles émergeant au plan stratégique de lutte contre la pauvreté, seront rassemblées dans un programme d'actions dont la mise en œuvre et le financement seront partenariaux.



La valorisation du patrimoine culturel

Symbolisé par le vote d'un PPI culture en vue d'une remise à niveau des sites culturels de la Collectivité, cet objectif se traduit concrètement par divers types de valorisation :

- patrimoniale : en 2020, priorité sera donnée aux travaux de sécurisation des 3 musées (dans le cadre de l'opération Louvre, voir infra) et à la continuation des chantiers les plus conséquents,
- touristique et économique : rendu des études sur le projet de Route des Musées et des Jardins ; recherche de nouveaux mécénats ; opérations tests sur la nouvelle boutique du musée de Villèle...
- numérique : site internet du Lazaret de la Grande-Chaloupe, application en géolocalisation du Lazaret de Grande-Chaloupe, plan pour l'évolution numérique de la bibliothèque départementale, réalisation de films en réalité virtuelle, réalisation et finalisation d'une exposition

virtuelle avec les pays partenaires par l'iconothèque (action internationale).

Deux engagements forts pour 2020 sont également à souligner :

- un programme de développement de l'accès à la culture.

Aux mesures de démocratie culturelle anciennes (dispositifs de gratuité, fonds de transport...) ou plus récentes (fonds dédié), seront adossées de nouvelles actions venant décliner notamment les orientations de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signé en 2019.

- l'exposition « Résonances » dans les 3 musées du Département en partenariat avec le musée du Louvre (exposition de tableaux en provenance du Musée du Louvre). Le principe de ce partenariat, qui constitue une première, a été acté au début de l'année 2019 et sera concrétisé en avril 2020. Il associe également les musées régionaux.

Zéro
exclusion



Trois chantiers patrimoniaux remarquables se poursuivront en 2020 en faveur de la culture pour tous

- Musée historique de Villèle : avec le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le chantier franchira en 2020 une étape cruciale de sa réalisation, avec la présentation en mai de l'esquisse retenue,
- Lazaret de la Grande-Chaloupe : achèvement des travaux de consolidation du Lazaret n°2, lancement des études pour le chantier global de sauvegarde des ruines (consultation du programmiste en février, désignation deuxième semestre),
- Îlet à Guillaume : réalisation d'une 2^e phase d'études archéologiques et historiques prenant appui sur la mission LIDAR (*Light detection and ranging*) achevée en 2019.





123RF

CIBLE 2020

**100 % des
collèges câblés****EN 2019**

- 60 000 collégiens,
 - 83 collèges,
 - 36 000 demi-pensionnaires,
 - 11 000 étudiants boursiers,
 - 76 % de réussite.
-
- 224 collégiens au sein du Conseil Départemental des Jeunes.

RENFORCER et optimiser les politiques éducatives

L'éducation - Préalable à l'insertion

Pour faire face à une forte croissance démographique, un effort considérable a été effectué depuis la décentralisation, afin d'assurer sur tout le territoire, la scolarisation de tous les enfants.

L'accès à l'enseignement pour tous représente à la fois une condition première à la réussite de tous les projets éducatifs et le socle nécessaire pour tendre vers l'excellence.

Aussi, la Collectivité est pleinement consciente que le succès de sa mission en matière d'éducation est un facteur clé pour améliorer la situation des Réunionnais au plan culturel, économique et social.

Malgré ces bons résultats, de nombreux défis restent à relever. En effet, l'insertion professionnelle des jeunes, l'orientation post collège, le décrochage scolaire, l'accès aux nouvelles technologies, l'accompagnement vers la mobilité constituent encore des chantiers pour lesquels la contribution de la Collectivité demeure fondamentale en 2020. Concernant les étudiants en formation initiale, il s'agira en particulier d'améliorer la qualité des services rendus aux bénéficiaires de nos dispositifs dont leur accompagnement.

La restauration scolaire

Le schéma départemental de la restauration scolaire est en cours d'actualisation pour répondre aux enjeux des nouvelles réglementations (Loi EGALIM - circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire...), à l'évolution des métiers et la formation du personnel, aux nouvelles exigences et besoins des élèves, de santé publique (obésité, diabète...) et de bonne gestion des équipements et du patrimoine sur la période 2020-2030.

Le Conseil Départemental des Jeunes

En 2020, le CDJ sera amené à décliner les propositions issues des travaux réalisés, avec les autres partenaires, à l'occasion de ses 30 ans en octobre 2019. Il mettra également en œuvre des actions novatrices (actuellement en cours de définition) avec l'UNICEF (fonds des Nations unies pour l'enfance).

Focus sur le numérique au service de l'école

Les notions de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'Internet et des télécommunications.

Elles se sont développées dans tous les secteurs d'activités.

Elles sont signe de révolution de l'expression, et d'ouverture sur le monde.

L'avenir sera numérique, pour l'enseignement, la formation, l'éducation.

Le Département, qui a bénéficié d'une compétence transférée par les lois de décentralisation liée aux collèges, se doit d'être moteur et partenaire sur toutes les actions permettant aux collégiens de s'inscrire, tant sur le plan pédagogique que sur le plan humain, dans une démarche innovante.

C'est pourquoi la Collectivité s'est engagée :

- à améliorer les connexions internet haut débit des établissements avec un prestataire garantissant des débits fixes et de qualité pour chaque établissement,
- pour une mise en conformité des travaux de câblage de 100 % de nos EPLE à la fin de la mandature.

Zéro
carbone



La transition écologique

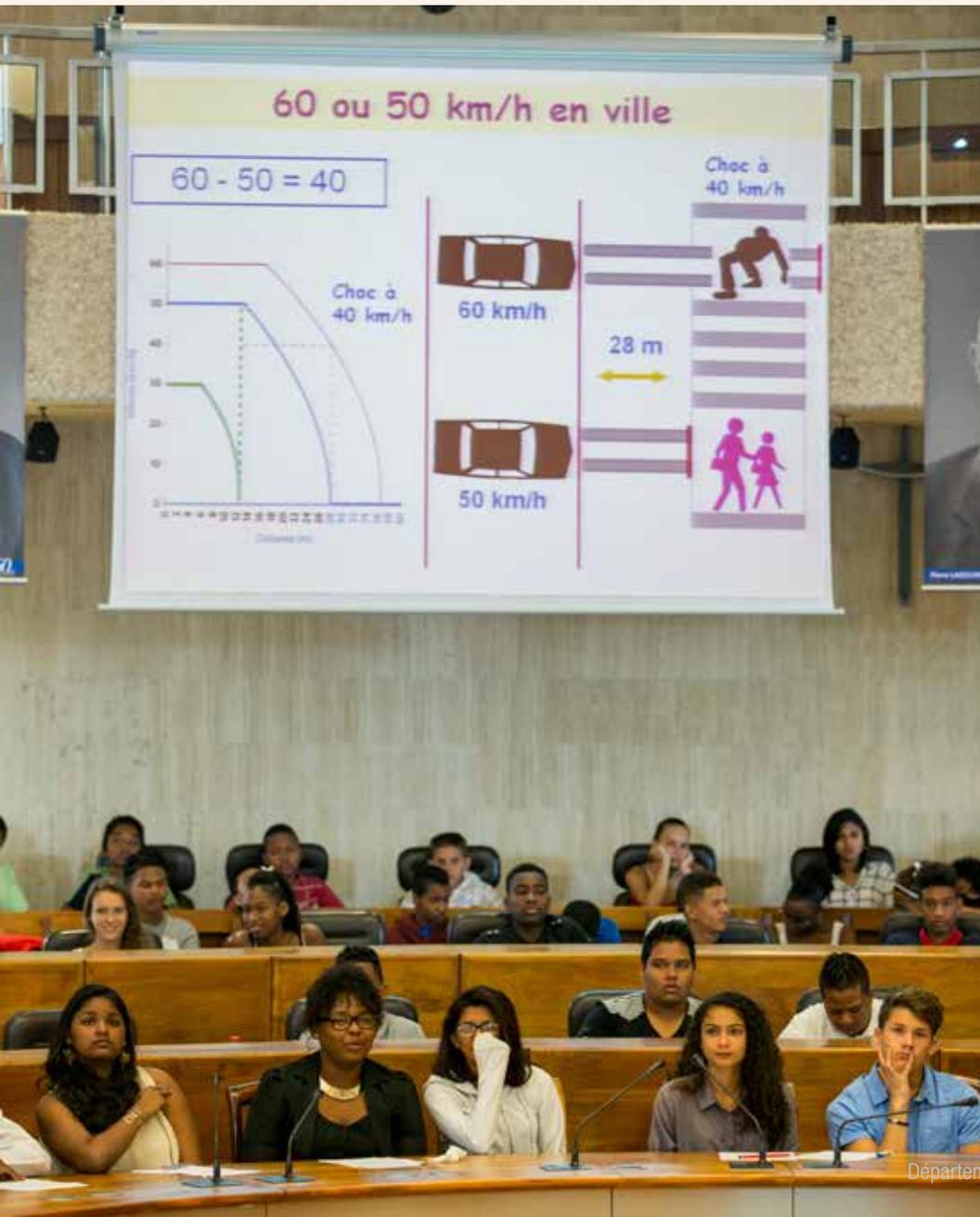
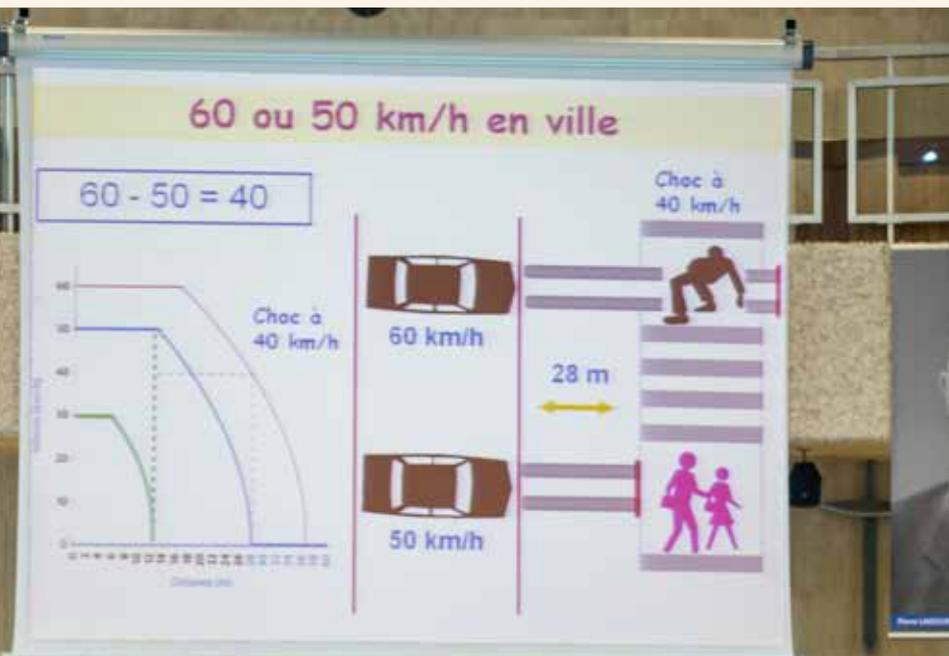
Le Département construit dans différents domaines d'activités, des programmes d'actions permettant le développement de projets en lien avec les enjeux de la transition énergétique et écologique, le soutien à l'innovation et les activités de « production bas carbone ».

Avec une surface plancher des collèges à La Réunion de l'ordre de 750 000m² (soit 75 % des surfaces bâties de la collectivité départementale), le public concerné (élèves, enseignants, agents, ...) a été repéré comme une cible essentielle de ce programme global.

Au-delà de l'optimisation des installations existantes (lampes LED, optimiseurs d'énergie, ..), un travail spécifique de sensibilisation de ce public doit être mis en place afin de réduire la consommation énergétique de ces établissements.

Il s'agit par ailleurs de sensibiliser les citoyens de demain, qui pourront reproduire leurs comportements écoresponsables au sein de la cellule familiale.

Dans le cadre scolaire, grâce à un partenariat avec EDF il sera proposé un accompagnement des communautés scolaires sur la base d'un plan d'actions.



III. L'action publique convertie en trajectoire écologique et solidaire



123RF

DÉVELOPPER

le territoire

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les ambitions fortes de la collectivité et les moyens importants déployés par le Département pour la solidarité au service des Réunionnais ainsi que leur épanouissement n'a de sens que si le Département porte la même ambition forte en soutien au territoire où vit notre population. Les conditions de développement de notre territoire sont essentielles pour un accès à plus de justice sociale et un meilleur épanouissement de nos familles.

L'action territoriale du Département répond directement à 6 des 17 objectifs de Développement durable à savoir :

l'accès à l'eau salubre et l'assainissement,

la lutte contre la faim,

l'énergie fiable, durable et moderne à un coût abordable,

les villes et communautés durables,

la consommation et la production responsables,

la vie terrestre.

Cette action transversale et déployée sur l'ensemble de notre territoire a pour objectif majeur de contribuer à la transition écologique que commande l'urgence climatique.

Empreintes de solidarité territoriale en faveur des communes notamment rurales, les politiques publiques départementales sont axées sur l'équilibre territorial servi par les réseaux routiers et les infrastructures hydrauliques. Soucieux d'assurer la sécurité alimentaire durable des Réunionnais et soutenir les agriculteurs, le Département s'engage dans le développement d'un nouveau modèle agricole.

Aux transitions écologiques et agricoles qui marquent notre action territoriale s'ajoutent l'ambition de demeurer un acteur du développement économique par la valorisation touristique de notre patrimoine.

L'esprit de solidarité qui fonde l'ADN de notre collectivité anime aussi les orientations de notre politique de développement territorial afin que, conformément à la loi NOTRe qui nous consacre chef de file de la solidarité des territoires, nous entretenions le Pacte de Solidarité Territoriale.

sommaire

36 Contribuer à la transition écologique

38 Mettre les réseaux routiers au service du développement équilibré

40 Développer un nouveau modèle agricole (AGRIPéi 2030)

42 Valoriser le potentiel économique et touristique de notre patrimoine

44 Accompagner le développement de La Réunion et de son environnement régional



CIBLE 2020

700 ha
d'espaces naturels restaurés

CONTRIBUER

à la transition écologique

EN 2019

- *Création de la SPL Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels (EDDEN), nouvel opérateur chargé de porter l'ambition du Département en faveur de la gestion durable de ses espaces naturels.*
- *Adoption de l'objectif de planter 1 million d'arbres sur tout le territoire réunionnais.*

Protéger les espaces naturels et la biodiversité, patrimoine mondial de l'Humanité

La sauvegarde de la biodiversité réunionnaise nécessite prioritairement une meilleure coordination des efforts de l'ensemble des acteurs en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, lesquelles constituent la principale menace pour notre patrimoine naturel. C'est pourquoi le Département, chef de file en la matière, a piloté en 2019 et en lien avec les acteurs impliqués (ONF, Parc National, DEAL, CBNM) la formalisation d'une stratégie partenariale opérationnelle permettant d'accroître l'efficacité des interventions pour protéger nos forêts.

Il s'agira donc pour 2020 de mettre en œuvre ces nouvelles modalités de lutte, avec pour principaux objectifs :

- de mener des travaux de restauration sur environ 700 ha de milieux naturels envahis, notamment sur les secteurs prioritaires suivants : Cilaos, Mafate, Massif des Hauts-sous-le-Vent, Bébour, Grand-Étang, Les Makes, Mare-Longue, Bélouve, Dioré, Eden-Libéria, Forêt de la Mare,
- de poursuivre la structuration et la coordination d'un dispositif d'intervention rapide dit « de lutte précoce » (suite à la détection d'une nouvelle espèce invasive ou à l'implantation dans un nouveau secteur d'une espèce déjà connue), dans une démarche préventive permettant de freiner, voire éradiquer, la prolifération de nouveaux foyers d'invasion biologique.

L'année 2020 marquera également l'amplification du partenariat avec la SPL EDDEN (créée en 2019), dont le champ d'intervention sera élargi à la gestion de nouveaux espaces naturels sensibles (forêt de Bois-Blanc sur la commune de Sainte-Rose).

Reconquérir la biodiversité de l'île à travers un programme de plantation à grande échelle d'espèces indigènes et endémiques

En outre, et pour aller plus loin en faveur de la biodiversité unique de l'île, la Collectivité s'engage dès 2020 dans un plan de reboisement ambitieux qui verra à terme, en 2024, la plantation d'1 million d'arbres sur tout le territoire réunionnais.

Ce programme se traduira par des interventions au-delà du périmètre habituel des milieux naturels, notamment dans le cadre de chantiers de plantations dans les quartiers (bords de routes, collèges, espaces publics...) et en périphérie (lisières agricoles ...).

Pour ce faire, le Département mobilisera dès 2020 l'ensemble de ses compétences, partenaires et dispositifs pour organiser la plantation à grande échelle d'espèces indigènes et endémiques, à forte valeur patrimoniale.

L'année 2020 sera principalement consacrée à la mise en œuvre de 2 types d'actions :

- la création d'un réseau de pépinières départementales pour la production à grande échelle de plantes indigènes et endémiques de La Réunion. Dans ce cadre, la capacité de production des pépinières existantes sera confortée (pépinières

situées sur les E.N.S. de Dioré, Sainte-Marguerite, Domaine Archambeaud et Forêt de Sans Souci), dans le cadre de partenariats avec les gestionnaires des sites concernés. 2 pépinières supplémentaires seront installées dès 2020 sur des parcelles départementales (Piton Defaud et ex-REDETAR) dans le cadre d'un contrat de prestations passé avec la SPL EDDEN,

- l'amorçage du programme pluriannuel de plantation suivant plusieurs axes :
 - plantations en milieu naturel suivant un double objectif écologique et économique. Il s'agira tout d'abord d'amplifier les chantiers de restauration et de reconstitution de milieux dégradés/déboisés, pour améliorer leur résilience et enrayer la perte de biodiversité. L'ambition complémentaire vise à faciliter la structuration et le développement des filières de production de bois d'œuvre, de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PAPAM), et de productions de plants endémiques, afin que les produits de la biodiversité réunionnaise deviennent des atouts pour la création de richesses et d'emplois,
 - plantations en milieu urbain afin de retrouver des îlots de biodiversité dans les quartiers et contribuer à la qualité de vie.



Opération Bwa de Kartié

Pour une nature préservée, avec les Hommes : associer toute la population à la conservation d'un patrimoine naturel unique au monde.

Dans le cadre de ce projet d'envergure, une attention particulière sera donnée à la sensibilisation de la population aux enjeux de biodiversité au travers d'actions de plantation permettant de ramener au cœur des espaces urbains des espèces patrimoniales remarquables, dont certaines ont donné leur nom à des quartiers de La Réunion : bois de nèfles, bois d'olive, tan rouge...

Le Département amplifiera ainsi ses actions au plus près de la population, en favorisant sa participation aux opérations de replantations et en l'impliquant davantage dans la préservation de la biodiversité de son île. La finalité recherchée étant de permettre à chaque citoyen d'être au cœur de la protection et de la promotion de la nature et de devenir un acteur dynamique.

Une dotation Biodiversité (refonte de l'ancienne dotation transport) à destination des plus jeunes (écoles et collèges) sera notamment mise en œuvre afin d'encourager la création d'espaces de biodiversité, représentatifs des milieux naturels avoisinants, dans l'enceinte des établissements scolaires.





CIBLE 2020

+ 10 radiers supprimés

EN 2019

- **9 radiers supprimés** (dont Ouaki à Saint-Louis, Ravine Blanche sur la RD 400 ou RD 70 au Tampon),
- **des études lancées en vue de la suppression de 25 autres radiers,**
- **2 concertations publiques :** prolongement de la RD 400 au Tampon et sur l'aménagement de la rue du Général de Gaulle à Saint-Louis,
- **un tracé consensuel de la Route des Hauts de l'Est validé en comité de pilotage.**

METTRE

les réseaux routiers au service du développement équilibré

Le réseau routier départemental est un des supports essentiels du développement économique et social de La Réunion, permettant de desservir les quartiers et villages des hauts de l'île : Salazie, les Makes, Bellemène, Dos d'Âne...

Aussi, l'amélioration, l'extension et la sécurisation des 722 km de routes départementales, dont 420 km situés en zone de montagne, feront à nouveau l'objet d'un programme de travaux conséquent en 2020, dans la continuité des études et travaux réalisés en 2019.

Sécurisation du réseau départemental

L'amélioration se poursuivra notamment à travers le programme de suppression des 156 radiers submersibles, pour lequel la Collectivité a réussi à mobiliser le Fonds Exceptionnel d'Investissement du Ministère des Outre-mer pour la réalisation de 8 M€ de travaux, au titre de 2019 et 2020. À ce titre, une dizaine de radiers supplémentaires (Ravine du Pont à Petite-Île, Ravine Fond Maurice aux Avirons, Ravines Everyne et Casimir [amélioration des ouvrages existants], Fiagues et Bras Pierrot à Saint-Louis, Ravines Tabac et Clergeau et Affluent Bras Mahot à Saint-Paul, Le Plate à Saint-Leu) seront supprimés en 2020 et 3 ouvrages d'art sous dimensionnés (Ravine Bras d'Antoine sur la RD 400 à Saint-Pierre, Ravine Bras de Pontho [amélioration de l'ouvrage existant] sur la RD 70 au Tampon, Affluent Fond Maunier sur la RD 3 à Saint-Paul) seront aménagés pour augmenter leur transparence hydraulique.

La sécurisation du réseau routier sera également poursuivie par le traitement préventif des falaises surplombant les Routes Départementales les plus exposées aux risques d'éboulis.



Le programme de sécurisation 2020 portera en particulier sur le traitement de la RD 3 dans le secteur de Bérive au Tampon, de la RD 41 Route de la Montagne et des routes de Salazie. Les éboulis qui seront constatés au cours de l'année 2020 feront également l'objet d'un traitement suivant les procédures habituelles.

Concernant la problématique de la desserte du cirque de Salazie et compte tenu des enjeux associés, la Direction des Routes lancera une étude spécifique de sécurisation pérenne des tronçons routiers les plus exposés aux risques d'éboulis (secteurs de Plateau Wickers et Bras Citronnier) ainsi que du tronçon de Mare à Poule d'Eau qui est concerné par des mouvements de grands glissements.

Les grands projets

Parallèlement, les grands projets de développement du réseau routier départemental seront poursuivis afin de faciliter les liaisons inter quartiers et de proximité, au profit du délestage des réseaux existants pour la plupart d'entre eux totalement saturés aux heures de pointe.

Le projet de **la Route des Hauts de l'Est**, qui permettra de dynamiser et d'aménager durablement tout le secteur nord-est de notre territoire, entrera dans sa phase d'études avec la réalisation de l'Avant-Projet et le commencement de l'élaboration des dossiers réglementaires. Un dossier spécifique de demande de financement sera également élaboré par l'Assistant au Maître d'Ouvrage, à qui il sera demandé de proposer un label spécifique à ce grand projet.

Dans le Sud, les études pour le projet de prolongement de la RD 400 au Tampon qui a fait l'objet d'une concertation publique en septembre 2019, se poursuivra avec la réalisation en 2020 de l'Avant-Projet Technique. Le réaménagement de l'accès au centre-ville de Saint-Louis qui a également fait l'objet d'une concertation publique en novembre 2019, rentrera en phase opérationnelle par l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises en 2020. L'aménagement du Chemin La Salette à Saint-Pierre fera l'objet d'un démarrage des études pilotées par la mairie de Saint-Pierre.

En ce qui concerne le développement routier de l'Ouest, le projet de la déviation de l'Éperon sera soumis à enquête parcellaire en vue de finaliser les acquisitions foncières et parallèlement le dossier règlementaire lié à la loi sur l'eau sera élaboré et déposé en Préfecture.

Travaux courants d'entretien et de sécurisation

En complément de ces grands projets, les travaux d'entretien, de rénovation, mais également de sécurisation seront poursuivis afin de maintenir un taux de 80 % du réseau en bon état de surface.

Un nouvel allotissement (20 lots prévus) de l'ensemble de ces travaux sera mis en œuvre en 2020. Cette nouvelle configuration a pour objectif de disposer de cadres contractuels souples et encadrés permettant une meilleure réactivité dans la mise en œuvre des travaux routiers et d'offrir des moyens de réalisation adaptés à chaque type de travaux. Outre l'amélioration attendue du fonctionnement des accords-cadres, cette nouvelle configuration permettra d'ouvrir l'accès à la commande publique à l'ensemble du tissu économique du secteur du BTP local (TPE, PME et majors du BTP).

L'ambitieux programme de suppression des 156 radiers submersibles et de sécurisation des falaises s'inscrit pleinement dans la logique de la trajectoire zéro vulnérabilité aux changements climatiques du Ministère des Outre-mer. Ces travaux visent en effet à mettre un terme à l'enclavement des quartiers lors des fortes pluies (phénomènes qui risquent de s'amplifier dans les années à venir selon les experts du climat), avec l'ensemble des conséquences sociales et économiques en découlant pour les populations des Hauts.

Localisation des principaux aménagements routiers en études et travaux.





CIBLE 2020

+ 400 ha
de friches remises en culture
+377 ha irrigués
500 producteurs fruits et
légumes soutenus
Un plan **bio** ambitieux

EN 2019

- *Définition du modèle agricole réunionnais de demain (AGRIPéi 2030),*
- *400 ha de friches remises en culture,*
- *lancement des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau des hauts de l'Ouest,*
- *413 producteurs indépendants de fruits et légumes accompagnés pour une aide de 1,34 M€, et une production de 3 700 tonnes,*
- *finalisation des travaux d'interconnexion des périmètres irrigués Ouest et Sud.*

DÉVELOPPER un nouveau modèle agricole (AGRIPéi 2030)

Déploiement du plan d'action AGRIPéi 2030

2020 permettra de déployer le plan d'actions AGRIPéi 2030, soutenir la modernisation des exploitations en mobilisant le FEADER et poursuivre le développement des périmètres irrigués, en particulier :

- de mobiliser le foncier agricole en friche pour l'installation d'agriculteurs, avec une cible de remise en culture de plus de 2 000 ha de terres agricoles à l'horizon 2030. Le dispositif volontariste de primes destiné à favoriser la vente ou la location de terrains en friches à des agriculteurs sera poursuivi en 2020,
- de maintenir l'effort important consacré au développement des productions de diversification végétales (fruits et légumes) et animales (élevage), dans l'optique d'atteindre à terme l'autonomie alimentaire de l'île. La collectivité accompagnera à cet effet aussi bien les organisations agricoles dans les actions d'encadrement technique des agriculteurs (aides FEADER et départementales), que les producteurs indépendants, au travers du dispositif de soutien à la production de 11 fruits et légumes identitaires ou fortement concurrencés par l'importation,
- de lancer une réflexion ambitieuse et innovante autour de la restauration collective (établissements scolaires et médico-sociaux), afin d'amplifier l'intégration des produits agricoles locaux, en cohérence avec les objectifs de la loi dite EGALIM. L'étude correspondante démarrera dès le début d'année 2020 et définira en particulier les permettant aux producteurs indépendants de fruits et légumes d'accéder à ce type de marchés, avec l'analyse des possibilités d'évolution de l'activité de la SEM marché de gros,
- d'accompagner les éleveurs dans la maîtrise sanitaire de leurs exploitations, dans le cadre du plan d'actions qui sera élaboré par l'autorité compétente (État), en accord avec les engagements du Chef de l'État sur ce sujet. À cet effet, une évolution des conditions

d'intervention (moyens, tarification, organisation) des deux laboratoires départementaux (vétérinaire et eau) sera également proposée,

- de définir et mettre en œuvre un plan BIO ambitieux pour le territoire, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture (convention cadre 2019-2021). Fondé sur la ferme volonté d'engager l'agriculture réunionnaise vers une transition agro-écologique, le plan s'appuiera en particulier sur le dispositif départemental mis en place en 2019 (financement de la certification des exploitations),
- d'accompagner l'évolution de la filière canne, en soutenant une expérimentation sur la canne-énergie (mise en œuvre d'une étude macro-économique au 1^{er} semestre 2020), mais également l'émergence de nouvelles filières à forte valeur ajoutée (mise en œuvre du plan d'actions de la filière PAPAM, élaboration d'un plan spécifique pour la filière équine, etc.),
- de mettre en place des signes de reconnaissance valorisant les produits péi. Au-delà du maintien des actions récurrentes de promotion des productions locales (Salon international de l'Agriculture, marchés de producteurs, soutien des fêtes de terroir, financement de l'IGP Vanille de La Réunion), le Département explorera les possibilités de mise en place d'un ou plusieurs labels « produit péi »,
- de favoriser l'emploi et la transmission des exploitations, au travers notamment de la mise en place d'un dispositif spécifique et expérimental pour l'emploi saisonnier (maintien des droits RSA), et de la construction, aux côtés des partenaires, d'une véritable politique de retraite agricole.

Moderniser les exploitations agricoles en mobilisant le FEADER

La collectivité départementale, autorité de gestion de ce fond au titre de la période 2014-2020 poursuivra l'animation du programme

d'aides correspondant. Les résultats obtenus à ce jour (73 % des fonds engagés) mettent en évidence une dynamique positive qui permet d'envisager la mobilisation de l'ensemble des crédits disponibles au terme du programme (385 M€ de FEADER).

Il s'agira également de préparer la prochaine programmation 2021-2027, avec la volonté affirmée de la collectivité de pouvoir maintenir un haut niveau d'intervention de la part des instances européennes, au bénéfice de nos agriculteurs.

Développer les périmètres irrigués

La Collectivité poursuivra en 2020 son action historique en faveur de l'aménagement hydraulique de l'île, et du déploiement de l'irrigation en particulier, avec le démarrage de plusieurs chantiers d'envergure :

- travaux d'extension du périmètre irrigué sur les secteurs de Montvert (commune de Saint-Pierre) et Anse les Hauts (commune de Petite-Île) pour une superficie de 377 ha,
- création d'une chaîne de refoulement d'eau dans les hauts de l'Ouest, permettant de sécuriser l'alimentation en eau des zones rurales des Hauts de Trois-Bassins et de Saint-Leu, dont les exploitations agricoles (principalement des élevages) souffrent régulièrement d'un manque d'eau,
- réalisation d'un nouveau réservoir sur le site de Dassay (+20 000 m³) offrant une autonomie supplémentaire en cas de rupture de la production d'eau, notamment lors des épisodes cycloniques.

Il s'agira également de finaliser les travaux de réparation du barrage du Bras de la Plaine et de poursuivre les études rattachées à la mise en œuvre du grand projet MEREN (avant-projet) comme à l'alimentation en eau des Hauts : refoulement des eaux du Bras de la Plaine vers les grandes retenues d'irrigation des Herbes Blanches et de Piton Marcellin (commune du Tampon), programme de retenues collinaires.



Le projet MEREN constitue le chaînon manquant de la gestion globale de l'eau sur l'ensemble du territoire après l'équipement des micro-régions Sud et Ouest.

Ce grand projet permettra ainsi l'alimentation en eau des micro-régions Nord et Est, afin d'assurer l'irrigation de près de 5 500 ha de terres agricoles, ainsi que la sécurisation des besoins en eau des communes concernées.

L'année 2019 a permis la finalisation des études préparatoires au lancement de la conception de la première phase du projet (Saint-Denis à Bras-Panon - 3 600 ha irrigués), évaluée à un montant de 231 M€.

L'année 2020 marquera donc le démarrage des études de conception (avant-projet), des études réglementaires et des premières reconnaissances géotechniques. Ces études seront par ailleurs coordonnées avec le projet de Route des Hauts de l'Est, dont le tracé sera arrêté en fin d'année 2019.

L'année 2020 sera également déterminante vis-à-vis de la poursuite du projet, en raison de la préparation des prochains programmes européens (FEDER et FEADER) pour la période 2021-2027, lesquels devront nécessairement intégrer le financement de cette nouvelle infrastructure.





CIBLE 2020

Finalisation de **5** appels à projet de valorisation patrimoniale et touristique

EN 2019

- Lancement de 5 appels à projet relatif au patrimoine des Hauts :
 - Maison Archambeaud à la Plaine des Cafres,
 - Maison du Préfet à Hellbourg,
 - Hôtel des Thermes de Cilaos,
 - Maison forestière du Brûlé.
- Travaux de rénovation des thermes de Cilaos,
- Attribution du label « Jardin remarquable » à Mascarin-Jardin Botanique de La Réunion par le Ministère de la culture,
- Livraison du plus grand parcours accessible aux PMR en milieu naturel sur le Plateau de Nez de Bœuf,
- Réouverture du sentier de la Cascade Biberon suite à d'importants travaux de sécurisation.

VALORISER

Le potentiel économique et touristique de notre patrimoine

La valorisation du patrimoine départemental au service du développement, notamment touristique, du territoire, est une priorité forte de la mandature. Dans cette perspective, il s'agit en 2020 de concrétiser la valorisation du patrimoine dormant de la collectivité, d'optimiser le potentiel des établissements touristiques et de lancer les aménagements des grands sites naturels.

La valorisation du patrimoine dormant

Le Département dispose d'un patrimoine dormant pouvant servir à l'émergence de projets de qualité, porteurs d'activités et d'emplois pour les territoires.

En 2020, cette action se concrétisera par la sélection et la mise en œuvre des projets pour chacun des 5 appels à projet lancés en 2019. Il s'agira notamment d'assurer le suivi de ces opérations de valorisation conduites par des acteurs privés afin de garantir leur fiabilité, leur pérennité et des retombées positives pour les territoires.

L'optimisation du potentiel des établissements touristiques du Département

En 2020, le Département poursuivra l'effort de réhabilitation de ses structures touristiques. Le plan de rénovation du Village de Corail entamé en 2019 (cuisine entièrement refaite, bungalows confortés livrés) se poursuivra avec la rénovation de l'ensemble des bungalows, tenant compte des périodes d'affluence pour une gêne minimale de l'activité du Village. Les efforts de gestion pour optimiser la rentabilité de l'établissement seront renforcés, notamment par la mise en œuvre d'économies à travers des investissements ciblés (éclairages solaires,



réfection des conduites d'eau). Par ailleurs l'établissement renforcera sa démarche de commercialisation pour améliorer le taux d'occupation de l'établissement en période scolaire. Le Département s'appuiera sur la SPL Tamarun afin de définir les conditions économiques et architecturales pour améliorer et maintenir dans le temps cette offre touristique dédiée à tous, y compris aux plus démunis.

Les Thermes de Cilaos font également l'objet de travaux importants visant à en faire un établissement plus moderne et plus chaleureux. Les investissements de la Collectivité garantissent le confort des visiteurs mais également la sécurité sanitaire de cet établissement de soins, seul établissement thermal de l'océan Indien. En 2020, de nouvelles formules bien-être seront proposées. L'équipe des Thermes mettra particulièrement l'accent sur les cures médicales. Des sessions de cures spécialement conçues pour les patients souffrant de diabète sont programmées. Lors de ces cures, les soins classiques s'accompagneront d'ateliers diététique, activité physique, relaxation et coaching pour aider les malades à adopter de bonnes pratiques.

La promotion de l'attractivité de Mascarin-Jardin Botanique de La Réunion, désormais labellisé « Jardin remarquable » se poursuivra au travers du plan de communication qui a permis de valoriser son image. La qualité de l'accueil sera améliorée grâce à la mise en place d'un dispositif de visites interactives et au partenariat avec l'Association Réunionnaise des Guides Accompagnateurs Touristiques (ARGAT) permettant de mieux satisfaire aux différentes sollicitations des touristes : visite dans une langue étrangère, croisiéristes, groupes importants, ... Les collections seront complétées avec la réalisation de la Roseraie « Marie Thérèse » mettant à l'honneur la Rose de Bourbon. Les premiers travaux du plan de rénovation des équipements débiteront avec la rénovation des cheminements et de la signalétique, ainsi que du système d'arrosage du Domaine.

L'aménagement des grands sites naturels

Si les 850 km de sentiers ouverts et 365 aires aménagées au sein des 100 000 ha

d'espaces naturels dont le Département a la responsabilité, ont fait l'objet d'une remise à niveau ces dernières années (remplacement de l'ensemble de la signalétique, installation, réparation et mise aux normes d'accessibilité des kiosques, ...), force est de constater que les espaces de découverte des 2 principaux grands sites, les plus visités, à savoir le Pas de Bellecombe et le Maïdo, disposent d'aménagements vieillissants qui ne répondent plus à l'ambition souhaitée pour des sites majeurs inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Dans le prolongement des actions engagées en 2019, l'année 2020 permettra :

- l'organisation dès le premier trimestre de l'année d'un séminaire de travail avec l'association « Grands Sites de France », association accompagnant l'aménagement de nombreux sites remarquables en France hexagonale. Ce séminaire permettra de bénéficier des repères méthodologiques et de déterminer les modes opératoires adaptés à l'aménagement de ces deux espaces,
- la réalisation des études de programmation, qui seront guidées par la volonté de préserver les qualités paysagères et patrimoniales, enrichir l'expérience de leurs visiteurs, procurer un atout distinctif dans le positionnement touristique et générer de la richesse économique et des emplois,
- la mise en œuvre de premiers travaux de rééquipement et d'amélioration des sites (cheminements, signalétique, etc.).

Parallèlement à cette démarche ambitieuse, la Collectivité poursuivra son action en faveur du développement d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire, afin de renforcer l'attractivité de ses sites naturels, en tenant compte notamment, de la fréquentation des sites et itinéraires. Elle poursuivra ainsi son programme d'investissement relatif à l'aménagement et à l'équipement des espaces naturels et forestiers permettant d'accueillir, dans des conditions optimales, tous les publics. Il s'agira notamment pour l'année 2020, de mettre en œuvre les travaux d'aménagement du site de Grand Étang, de mettre en scène la coulée de lave de 2007, dans le cadre d'un partenariat avec le Parc National et de poursuivre l'aménagement des Viviers de Savannah (Étang Saint-Paul).

Zéro
exclusion



Emploi dans les Hauts

Le Département maintient une activité économique dans les territoires les plus reculés. Ainsi avec 25 emplois directs depuis plus de 30 ans, l'établissement thermal est un employeur important du Cirque de Cilaos.

À travers son activité de cures, c'est la seule structure qui génère des séjours de 3 semaines pour 500 personnes chaque année à Cilaos. Cette activité fait vivre un tissu d'hébergement, petites restaurations et activités diverses.

Les appels à projets du Département ont pour objet de favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques porteuses d'emploi dans les Hauts.

Lutte contre l'exclusion et la pauvreté

Le Village de Corail en partenariat avec la CAF permet à plus de 7000 familles de s'offrir des vacances à la mer. En partenariat avec la CAF, l'équipe propose de nombreuses animations en faveur des familles réunionnaises pour lesquelles il s'agit souvent de la seule possibilité de sortir de leur quartier.

De nouveaux packages sont désormais disponibles pour permettre aux familles à faibles revenus de s'offrir une petite escapade en dehors des périodes de vacances scolaires.



CIBLE 2020

100 contrats de coopération

EN 2019

- *Dans le cadre du Pacte de Solidarité Territoriale :*
 - 261 projets pour 73,6 millions d'euros en investissement,
 - 115 projets pour 12,3 millions d'euros en fonctionnement,
 - adoption du cadre relatif à l'amélioration très légère de l'habitat,
 - 19 avenants adoptés.
- *Un partenariat ouvert avec la Chine et les Comores.*

ACCOMPAGNER

Le développement de La Réunion et de son environnement régional

Le Département s'engage pour le développement de son territoire et de la zone Océan Indien à travers deux dispositifs principaux : la coopération régionale et le Pacte de Solidarité Territoriale.

La coopération régionale

L'ouverture et l'insertion de La Réunion dans son environnement régional demeurent une finalité majeure de la politique de coopération du Conseil départemental.

Vecteur de développement, celle-ci a été restructurée autour de 3 axes d'intervention à savoir :

- mobilité et l'insertion professionnelle des publics prioritaires du Département (BRSA et jeunes qualifiés),
- mobilisation de l'expertise du Département et/ou d'opérateurs de La Réunion dans des secteurs clés du co-développement (aau, agriculture, sécurité civile, appui institutionnel...),
- coopération culturelle.

Les perspectives de travail en 2020 seront notamment de :

- consolider notre programme de mobilité professionnelle à travers la mise en œuvre d'un nouveau dispositif « Contrat de coopération » s'appliquant aux secteurs non marchand et marchand. L'objectif sera, en mobilisant des contrats complémentaires, d'augmenter substantiellement le nombre de Réunionnais affectés dans les pays de la zone Océan Indien (100 en 2020),

- développer des projets structurants adossés à l'expertise réunionnaise tels ceux qui ont été engagés dans les domaines de l'Eau à Maurice et aux Comores (intervention de l'Office de l'Eau et des services du Département), et de la formation continue des élus et cadres territoriaux comoriens (participation de cadres territoriaux réunionnais).

Il s'agira en conséquence de poursuivre la démarche d'intégration des réseaux de la coopération française et internationale, à l'instar de la signature d'un accord- cadre avec l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Le Pacte de Solidarité Territoriale

L'année 2020 verra la poursuite du dispositif avec :

- la gestion financière des conventions,

notamment le versement des avances annuelles et des acomptes sur présentation, par chaque commune, d'un bilan de dépenses,

- la gestion administrative des PST, qui sont évolutifs. Ainsi, chaque année, les communes ou CCAS sollicitent des modifications du contenu de leur convention (répartition des crédits entre projets) sans incidence financière,
- le suivi général des actions et de leur impact sur le territoire,
- un premier bilan de l'effet levier du dispositif et de son impact sur les publics cibles du Département.

Il s'agira en outre de mener une réflexion sur la reconduction du dispositif post-2020 et sur l'intégration de critères développement durable sur une éventuelle prochaine programmation.

**Zéro
exclusion**



Sur le volet social du PST, quatre thématiques ont été définies : autonomie des personnes âgées ou handicapées (38 % des projets et 46 % des montants PST), l'insertion des jeunes (31 % des projets et 24 % des montants PST), l'accompagnement des familles (26 % des projets et 25 % des montants PST) et 3 % sont également consacrés à l'ingénierie sociale.



III. L'action publique convertie en trajectoire écologique et solidaire



123RF

DÉVELOPPER

L'intelligence institutionnelle



Les crises sociales qui se sont manifestées fin 2018 et début 2019 ont aussi mis en exergue l'attente de plus en plus forte des Réunionnais pour des services publics de qualité et plus conformes à leurs aspirations sociétales.

Garantir la justice et la paix

en préservant un modèle d'action sociale et territoriale performant pour les usagers des services départementaux, tout en luttant contre

les changements climatiques,

conduit notre collectivité à s'inscrire avec volontarisme et responsabilité dans une démarche structurée et concrète d'intelligence institutionnelle.

Au premier chef, le Département ambitionne de devenir une collectivité éco-exemplaire dans son fonctionnement à la fois pour le bien-être de ses agents, des élus et des usagers mais aussi pour « faire sa part » à elle dans l'effort de transition écologique face aux menaces du changement climatique. La Collectivité ouvre ainsi les chantiers déterminants de son impact environnemental propre, en matière de déplacement, d'énergie, d'accompagnement de ses ressources humaines, de gestion et entretien de son patrimoine.

À cette éco-exemplarité de notre institution départementale, indispensable comme préalable à l'engagement d'une trajectoire départementale de transition écologique et solidaire pour l'ensemble des Réunionnais, le Département entend consolider la confiance des Réunionnais dans les services publics départementaux en facilitant ainsi leur accès au droit.

sommaire

- 48** Développer une collectivité éco-exemplaire
- 50** Faciliter l'accès au droit
- 52** Faire de la commande publique un levier d'insertion



CIBLE 2020

Un plan de mobilité pour les agents

EN 2019

- *Diminution de 37 % de nos consommations d'électricité entre 2012 et 2017,*
- *mise en place d'un référent « énergie » chargé du pilotage de la stratégie énergétique du Département, en particulier en matière de consommation électrique des bâtiments,*
- *adoption du Schéma Départemental des Achats Responsables.*

DÉVELOPPER

une collectivité éco-exemplaire

L'objectif premier (impact et chronologie) permettant d'inscrire le département dans une réelle transition écologique de fond, quantifiable et pertinente réside dans la « trajectoire 0 Carbone ». Atteindre une empreinte institutionnelle écologique neutre, et donc totalement maîtrisée d'ici 2025 constitue un objectif soutenable pour engager La Réunion toute entière dans l'effacement progressif de son empreinte carbone d'ici à 2050.

Cette finalité essentiellement environnementale demande une stratégie d'acceptabilité construite sur l'adhésion et la participation du plus grand nombre (élus, agents), une compréhension claire des enjeux pour une appropriation des objectifs et donc des méthodes et comportements à adopter ainsi que la mise en œuvre de solutions transversales.

Il est proposé d'associer les élus et les agents à titre individuel, ainsi que les services compétents sur les thématiques proposées pour conduire l'élaboration des 6 chantiers suivants :

- chantier mobilité départementale : élaboration d'un plan de déplacement (diagnostic et plan d'action) permettant la réduction concrète de l'émission des gaz à effet de serre des déplacements des agents grâce à une ou des solutions incitative de covoiturage, d'organisation du travail, et d'aide à l'utilisation de transports alternatifs,
- chantier bâtiment : élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'optimisation environnemental du bâti départemental existant, notamment en terme d'isolation, d'optimisation des réseaux et de gestion des fluides, de mesure et de maîtrise des indicateurs clefs de performance environnementale,
- chantier énergie : corollaire du chantier précédent, le Plan « NRJ - Négawatt » basé sur l'effort cumulé d'optimisation des équipements, d'accroissement de la production d'énergie renouvelable et de sobriété dans les usages,

- chantier déchets : il est proposé l'élaboration d'un Plan Zéro Déchet interne avec la mise en place d'un système progressif de tri sélectif interne sur l'ensemble des sites, de solutions de recyclage (Recyclerie) et de valorisation de nos déchets. Le traitement des déchets générés par les activités de la collectivité, pourrait également être optimisé par l'engagement du Département de l'effort de collecte en son sein de certains déchets des filières de valorisation (piles, ampoules etc.),
- chantier « achat durable et commande publique responsable » : une stratégie des achats durables a déjà été définie. Il s'agit à présent de poursuivre sa mise en œuvre et son évaluation, notamment sur le soutien aux acteurs économiques du territoire,

- participant aux marchés publics,
- chantier « éco-responsabilité humaine » : en transversalité et conformément au projet « qualité de vie au travail », impliquer les agents dans la définition de la transition écologique départementale interne au service de la sobriété énergétique, de l'éco-responsabilité au quotidien.

Ces chantiers auront pour objectif d'inscrire les équipements de la collectivité, l'organisation d'une intelligence collective de notre institution et la valorisation des efforts individuels de sobriété de nos comportements au service d'une collectivité éco-exemplaire. En complément, le bilan carbone de la collectivité sera réactualisé pour définir et évaluer les objectifs quantitatifs.



Le Département porte l'ambition de devenir une collectivité à énergie positive d'ici 5 ans en matière d'électricité. À ce titre, les actions suivantes seront menées en 2020 :

- la connaissance et le suivi des consommations électriques de la collectivité seront renforcés par la mise en place d'un outil de monitoring et de management de l'énergie qui sera déployé sur les principaux sites,
- le déploiement des appareils et équipements à faible consommation se poursuivra,
 - un accent particulier sera donné au changement des comportements des agents, à travers l'élaboration d'un plan global de sensibilisation en partenariat avec EDF avec lequel sera signée une convention cadre,
 - la production d'électricité renouvelable sera renforcée en accompagnant le déploiement de nouveaux champs photovoltaïques sur les toitures et parkings, la mise en place de bornes solaires de raccordement de véhicule électrique et le démarrage en fin d'année des travaux de valorisation énergétique des installations hydrauliques (équipement de micro-centrales hydro-électriques sur le réseau d'Irrigation du Littoral Ouest).





CIBLE 2020

Un accueil social
inconditionnel de
proximité

EN 2019

Réorganisation des Territoires d'Action Sociale (TAS) avec la création d'un cinquième TAS, l'évolution des services de Polyvalence Insertion et Aide Sociale à l'Enfance, et l'affectation des premiers moyens humains à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

FACILITER

L'accès au droit

Le Département a engagé depuis plusieurs années un vaste chantier de réorganisation de son action territoriale en matière sociale et médico-sociale. Ce nouveau cadre d'organisation répond à trois orientations politiques majeures :

- affirmer le Département comme une collectivité au plus près des besoins des habitants,
- garantir une équité de traitement des usagers en tous points du territoire,
- renforcer l'efficacité de ses politiques et repositionner la famille et la prévention au cœur de l'action,

Les grands principes de cette nouvelle organisation sont les suivants :

- conforter les professionnels dans une action sociale de proximité,
- doter la collectivité d'un système de responsabilités correspondant aux rôles et plus-value attendus des directions centrales et territoriales,
- suivre plus efficacement les politiques et dispositifs à travers un nouveau système de gouvernance, de pilotage et de contractualisation interne,
- redéfinir les missions, avec pour objectif de valoriser les compétences de chaque professionnel, de mieux répartir les charges de travail et, in fine, d'améliorer la réponse à l'utilisateur.

La modernisation territoriale se poursuivra en 2020 avec plusieurs axes concrets :

- l'accompagnement au changement des équipes nouvellement nommées ou réorganisées,
- le recrutement des équipes travaillant sur les informations préoccupantes, et leur formation,
- l'harmonisation des procédures de travail et des fiches de poste,
- la réorganisation des services territoriaux de l'autonomie,
- l'évolution des applicatifs métiers.

Toutes ces actions contribueront à un meilleur accès des usagers à leurs droits et aux dispositifs du Département.

Zéro
exclusion



L'accueil social inconditionnel de proximité

Un des besoins forts identifié dans la stratégie pauvreté portée par l'État est le besoin d'un accueil social inconditionnel de proximité, permettant à toute personne présentant des difficultés sociales de disposer d'une première compréhension de ses problématiques et d'une orientation adaptée. L'État rejoint ainsi les objectifs du Département, qui fait de l'accès aux droits et de la proximité une priorité.

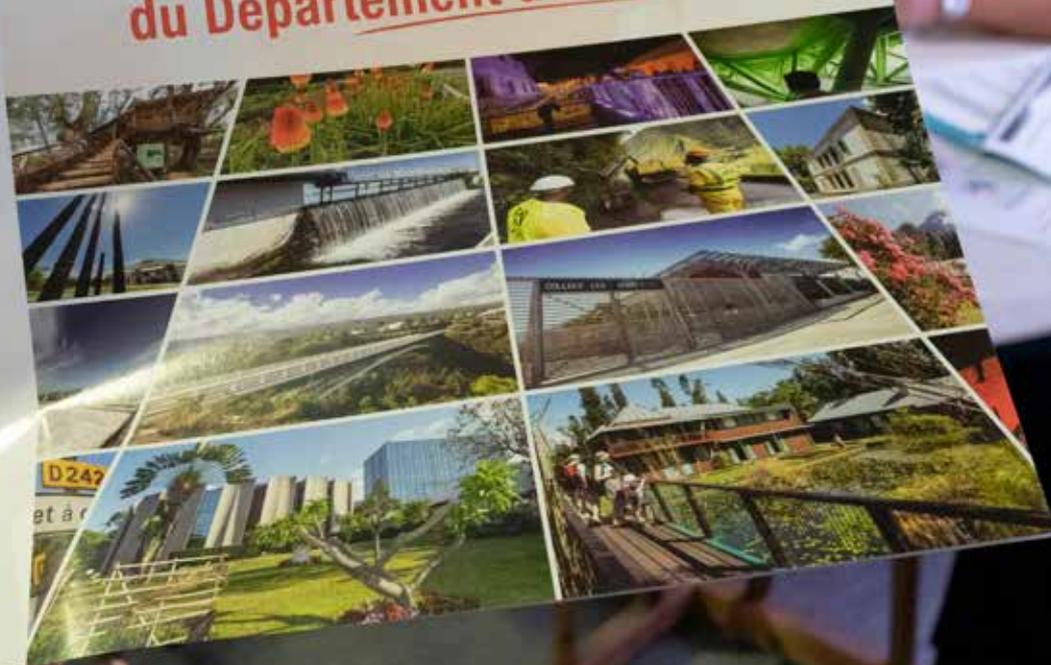
Le Département poursuivra le déploiement de cet accueil via les Maisons Départementales avec plusieurs volets qui se poursuivront en 2020 :

- un volet « bâtiments », consistant à réorganiser conformément au schéma adopté la localisation des Maisons Départementales,
- un volet « outils informatiques »,
- un volet RH consistant à mettre en place le référentiel d'accueil, valoriser le métier, mettre en adéquation les besoins et les ressources et former les agents à l'appropriation du métier et des outils.





LA COMMANDE PUBLIQUE du Département de La Réunion



CIBLE 2020

30 000 heures

d'insertion par an dans les
marchés publics

EN 2019

- Adoption du Schéma Départemental des Achats Responsables en juin,
- plus de 28 000 heures d'insertion dans les marchés publics du Département (chiffres 2018).

FAIRE de la commande publique un levier d'insertion

L'un des freins à la généralisation de l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics est la difficulté pour les entreprises attributaires des marchés de mettre en œuvre ces obligations, tant dans la recherche de publics cibles que leur suivi sur les chantiers. Afin de faciliter la mise en relation des entreprises titulaires des marchés avec les publics précaires d'une part, et les services départementaux d'autre part, une convention a été signée avec Pôle emploi en 2018. Elle permet de :

- préparer les publics éligibles aux clauses d'insertion, dès le lancement des marchés,
- d'accompagner les entreprises titulaires des marchés clausés dans le recrutement des bénéficiaires des clauses sociales,
- d'impliquer les TAS dans le suivi de la mise en œuvre,
- d'évaluer et de suivre le parcours d'insertion des bénéficiaires de la clause tout au long de l'exécution des marchés et même pendant une période de six mois post contrat.

Afin d'atteindre un objectif de 30 000 heures d'insertion dans les marchés publics en 2020, plusieurs leviers seront mobilisés, notamment dans le cadre des actions de la stratégie pauvreté :

- augmenter le taux d'insertion minimal prévu par les marchés publics départementaux : il s'agit d'augmenter de 2 points le taux d'insertion minimal prévu dans les marchés de la collectivité,
- la collectivité complètera ce dispositif par un accompagnement accru des entreprises titulaires des marchés dans la recherche des publics cibles ainsi que dans le suivi de leurs contrats,
- avec le partenariat de Pôle Emploi, les publics bénéficiaires de la clause bénéficieront d'une meilleure préparation à leur intégration professionnelle,

Zéro
exclusion



Le schéma d'achat responsable du Département, adopté en séance plénière du Conseil départemental au mois de juin 2019 fixe la stratégie de la collectivité dans le domaine des marchés publics. À ce titre, il érige la commande publique en tant que levier de l'insertion professionnelle des publics en difficulté, objectif décliné au sein du programme départemental pour l'insertion 2019-2021 et également repris dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 signée avec l'État. Il amplifie la volonté que la collectivité a déjà affirmée dans ce domaine lors de l'élaboration du plan d'action de la mandature voté par les Conseillers départementaux en 2015.

- l'utilisation de la clause d'insertion sera généralisée. Actuellement utilisée principalement en marchés de travaux, la clause d'insertion sera étendue aux autres catégories de marchés, notamment les marchés de services,
- à chaque fois que se sera possible, la collectivité utilisera le critère de la performance en matière sociale, au stade du jugement des offres. Même en restant de poids modéré, son usage vise à susciter les bonnes pratiques au sein des entreprises

III.

L'action publique convertie en trajectoire écologique et solidaire



123RF

ENGAGER

notre trajectoire écologique et solidaire



Résolument engagé comme acteur majeur et chef de file de la solidarité pour les Réunionnais pour le territoire, le Département choisit de faire face à l'urgence climatique et de s'engager, conformément aux dispositions de la Trajectoire Outre-Mer 5.0 à laquelle elle souscrit, dans la trajectoire écologique et solidaire de La Réunion.

Cette trajectoire écologique et solidaire, outre l'ambition préalable de devenir collectivité éco-exemplaire au titre de l'intelligence institutionnelle que méritent Les Réunionnaises et les Réunionnais, porte sur l'engagement de la collectivité à atteindre l'objectif « 0 carbone » bien avant l'objectif de 2050 inscrit dans les accords de Paris suite à la COP21. Cet objectif ambitieux nécessite que la collectivité se dote des ressources pour procéder d'une part à un diagnostic sincère et quantifiable de nos capacités à maîtriser notre empreinte écologique tout en accompagnant d'autre part nos services dans cette trajectoire, pour chacun de nos domaines d'intervention en faveur des Réunionnais. Ainsi, le Département sera à même d'engager l'inclusion écologique des Réunionnaises et des Réunionnais grâce à une large contribution de l'ensemble des acteurs locaux, y compris les citoyens pour une trajectoire écologique et solidaire au bénéfice de tous.

sommaire

- 56** Pilotage de la Transition Écologique et Solidaire
- 58** Inclusion écologique des citoyens



CIBLE 2020

Un plan d'actions de
Transition Écologique et
Solidaire

EN 2019

*Séminaire sur la
Transition Écologique
et Solidaire organisé en
septembre 2019 pour*

- sensibiliser les élus et les services,
- capitaliser les réalisations de la collectivité,
- amorcer une feuille de route.

PILOTAGE de la Transition Écologique et Solidaire

Diagnostic et animation

Les actions suivantes seront réalisées en 2020 :

- état des lieux des projets amorcés et en cours inscrits ou à inscrire dans la trajectoire 5.0,
- diagnostic croisé services/projets des conditions de mise en chantier de la transition écologique,
- programmation des ateliers de participation. Les ateliers seront structurés de la manière suivante : partage de l'enjeu - définition du thème de l'atelier - partage d'expériences concrètes - contribution - expertise sur la pertinence des contributions - restitution. À l'issue de ce travail, des groupes thématiques de suivi, rassemblant élus et services, pourront être créés.

L'ingénierie d'accompagnement technique pour l'objectif 0 carbone sur l'axe « Département collectivité éco-exemplaire » et l'organisation de la consultation publique seront externalisées.

La réalisation de ce diagnostic et de cette animation s'appuie également sur la mise en place d'une plateforme d'échange, de contribution et de restitution dématérialisée.

Communication

Un plan de communication dédié doit être élaboré afin de donner une identité forte à la démarche menée en interne ou à travers ses politiques publiques. Ce plan doit intégrer une charte graphique spécifique et des axes stratégiques de communication adaptés aux axes de la trajectoire.

Cela permettra également d'illustrer la mise en cohérence avec les dispositifs nationaux dans lesquels s'inscrit notre trajectoire départementale (Trajectoire 5.0, Transition écologique du Gouvernement, etc).



Un cahier des charges dédié sous pilotage de la Direction de la communication permettra

de fixer les orientations et modalités de cette stratégie de communication.

Zéro
carbone



Le Département adoptera en 2020 son plan d'action Transition Ecologique et Solidaire

Cette trajectoire illustrera auprès des usagers-bénéficiaires et auprès de toute la population réunionnaise que le Département entend « faire sa part », définissant comment il souhaite à la fois contribuer de manière significative aux objectifs nationaux initiés en matière de maîtrise de son impact environnemental et de protection de sa biodiversité, et à la fois protéger les Réunionnais en préservant, sur notre territoire et dans notre espace indianocéanique, le vivant.

Trois axes de travail ont été identifiés :

- Le Département, collectivité éco-exemplaire
- le Département pilote de la trajectoire écologique territoriale,
- le Département garant de la solidarité écologique.



CIBLE 2020

10 000

contributions tout public

INCLUSION écologique des citoyens

Afin d'élaborer son plan de transition écologique et solidaire, le Département entend consulter l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs engagés dans la transition écologique ou susceptible d'y contribuer dans l'intérêt de la démarche.

Cette consultation est envisagée sous différentes formes et au moyens de différents supports, dont certains innovants. Le Département, pour la première fois, organisera une large concertation permettant aux citoyens selon un cadre défini de participer à l'élaboration de cette trajectoire écologique et solidaire. La consultation citoyenne a pour objectif de recueillir à la fois les bonnes pratiques déjà mises en place par les citoyens et qui méritent d'être partagées et accompagnées. Elle fait place au recueil d'idées neuves, projets, propositions de l'ensemble des Réunionnais, installés à La Réunion ou ailleurs dans le monde, leur ouvrant la possibilité de contribuer à l'effort départemental de transition. Elle a également pour objectif de déterminer les opportunités en matière d'insertion, d'emploi, de création d'activités durables que recèlent dans une logique de croissance verte les actions à inscrire dans le plan de transition écologique et solidaire.

La Consultation envisagée portée par la Mission Transition Écologique et Solidaire et la Mission Pilotage Performance et Modernisation se déroulera au moyen d'un outil collaboratif dématérialisé accessible à tous les Réunionnais de La Réunion ou du monde. Il sera complété par des moyens de contribution physique dans les communes partenaires et grâce à la nouvelle organisation territoriale de la Collectivité.

La stratégie de communication dédiée à la trajectoire écologique et solidaire comportera un volet spécifique pour optimiser les conditions de réussite de la consultation, avec

Zéro
exclusion



Les acteurs économiques seront consultés pour mettre en avant les potentialités de la transition écologique et solidaire en matière de création d'emplois et de formations. Allier transition écologique et développement économique est une garantie de la pérennité et de la réussite de la démarche de mobilisation de la société réunionnaise.



notamment la programmation d'évènements et d'animation dédiée en cohérence avec les thèmes et les publics cibles de la consultation.

Les actions suivantes seront donc réalisées en 2020 :

- sélection du prestataire pour l'accompagnement de la consultation,
- communication animation au service de la participation du plus grand nombre,
- valorisation de l'éco-exemplarité engagée de la collectivité comme incitation à la transition partagée avec et pour tous les réunionnais,
- consultation effective d'avril à juin 2020,
- analyse et intégration des résultats obtenus dans le plan de transition écologique et solidaire de la collectivité soumis aux élus en août/septembre 2020.

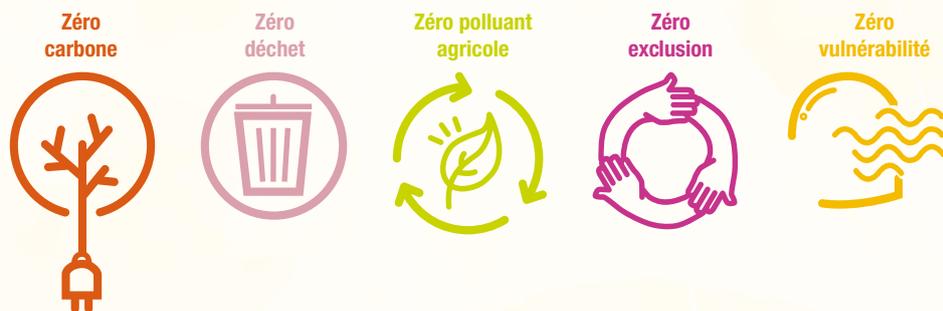
sigles et logos

ACI :	Ateliers et Chantiers d'Insertion
AEMO :	Action Éducative en Milieu Ouvert
AIS :	Allocation Individuelle de Solidarité
APA :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL :	Accompagnement Social au Logement Locatif
CDDI :	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDJ :	Conseil Départemental des Jeunes
DMTO :	Droits de Mutation à Titre Onéreux
EPLÉ :	Établissement Public Local d'Enseignement
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH :	Prestation de Compensation du Handicap
PDALHPD :	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEC :	Parcours Emploi Compétences
PETREL (Plan) :	Priorités ET Rassemblement pour l'Emploi Local à La Réunion
PLF :	Projet de Loi de Finances
PPI :	Programme Pluriannuel d'Investissement
PST :	Pacte de Solidarité Territoriale
RRF :	Recettes Réelles de Fonctionnement
RSO :	Revenu de Solidarité Outre-Mer
SDOSMS :	Schéma Directeur d'Organisation Sociale et Médico-Sociale
SPI :	Service Public de l'Insertion
TAJ :	Tremplin pour l'Activité des Jeunes

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



TRAJECTOIRE 5.0





Le Département aux côtés des Réunionnais